

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1924

2 octobre 2009

### SOMMAIRE

Anton Invest .....	92315	LogAxes Austria II S.à r.l. ....	92352
Baring Private Equity Asia IV Holding (7) S.à r.l. ....	92345	Luxgala S.à r.l. ....	92308
Bestseller Retail Luxembourg S.à r.l. ....	92309	Luxgala Two S.à r.l. ....	92309
BS Real Estate (Lux) S.à r.l. ....	92336	LUXTECMA Service S.A. ....	92342
Calisco B.V. ....	92306	Maidford Finance S.A. ....	92317
Chanuka S.A. ....	92342	Manuloc International ....	92336
Chanuka S.A. ....	92352	MD SKIN Solutions Sàrl ....	92343
Chessmaster S.à r.l. ....	92341	Modelo 2 Sàrl ....	92314
Clé de Sol .....	92337	Mutualité de Cautionnement et d'Aide aux Commerçants .....	92310
Coficom Expertise S.à r.l. ....	92348	Mutualité de Cautionnement et d'Aide aux Commerçants .....	92310
Costantini Promotions s.à r.l. ....	92325	NSC Europe .....	92309
Delfas S.A. ....	92315	Obermark .....	92336
Delilah Europe Holdings S.à r.l. ....	92352	Obermark .....	92338
Delilah US Investments S.à r.l. ....	92317	Oriflame Cosmetics S.A. ....	92350
Delta-Immo S.A. ....	92306	Pelimmo .....	92306
Dexia Prime Advanced .....	92307	Perfin S.A. ....	92345
D.F.G. Dutch Financial Group S.A. ....	92310	Pieralisi International S.A. ....	92310
DM Immo S.à r.l. ....	92311	Polish Gamma Group S.à r.l. ....	92337
Duferco Vanadium Investment Holding S.A. ....	92315	Polish Retail Group S.à r.l. ....	92337
Ets Pierre Kess et Fils S.A. ....	92340	Premier Education Holdings S.à r.l. ....	92345
European Energy Systems S.A. ....	92308	Real South Investment Luxembourg S.A. .....	92342
European Power Systems S.A. ....	92308	Reno-Hamm-Group Geschäftsführungs- GmbH .....	92342
Evalueserve S.à r.l. ....	92310	Rito Sàrl .....	92311
F. BR. Resto. In-Vino S.à r.l. ....	92339	Rois Mages Investissement SA .....	92349
FRONT Luxembourg s.à r.l. ....	92311	Roodvoet S.A. ....	92339
General Silicone S.A. ....	92345	Signum Luxembourg I S.A. ....	92309
Gesprod International S.A. ....	92307	SINFINA, Société Internationale de Finan- cement S.A. ....	92308
Harmonie A 2 .....	92341	SkyCo Holding S.A. ....	92336
Hewlett-Packard Luxembourg S.C.A. ....	92325	Soka Sàrl .....	92311
Hewlett-Packard Luxembourg S.C.A. ....	92330	Tuscany Real Estate S.A. ....	92307
ICG International Computing Group S.A. .....	92342	Umberstone Financière S.A. ....	92345
Immobilière Joubine S.à r.l. ....	92309	Venusfin .....	92306
Investment Select Fund III .....	92312	Victor Finance S.A. ....	92307
Koplast AG .....	92308		

**Venusfin, Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 84, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 45.406.

Le bilan au 31 décembre 2008 dûment approuvé, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme  
Venusfin S.A.  
Signature

Référence de publication: 2009114426/12.

(090137622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2009.

---

**Delta-Immo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8008 Strassen, 138, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 61.866.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2009.

Pour ordre  
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.  
Boîte Postale 1307  
L-1013 Luxembourg  
Signature

Référence de publication: 2009114427/15.

(090137605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2009.

---

**Calisco B.V., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.  
R.C.S. Luxembourg B 98.361.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2009.

Pour ordre  
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.  
Boîte Postale 1307  
L-1013 Luxembourg  
Signature

Référence de publication: 2009114428/15.

(090137606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2009.

---

**Pelimmo, Société Anonyme.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.  
R.C.S. Luxembourg B 141.791.

Le Bilan au 31/12/2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2009.

Pour la société  
Signatures

Référence de publication: 2009114430/12.

(090137609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2009.

---

**Victor Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.  
R.C.S. Luxembourg B 122.742.

Le bilan au 31 décembre 2008 dûment approuvé, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme  
VICTOR FINANCE S.A.  
Signature

Référence de publication: 2009114424/12.

(090137624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2009.

---

**Gesprod International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3450 Dudelange, 28, rue du Commerce.  
R.C.S. Luxembourg B 133.804.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2009.

*Pour ordre*  
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.  
Boîte Postale 1307  
L-1013 Luxembourg  
Signature

Référence de publication: 2009114425/15.

(090137603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2009.

---

**Tuscany Real Estate S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 102.949.

Le bilan au 31 décembre 2007 dûment approuvé, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme  
TUSCANY REAL ESTATE S.A.  
Signature

Référence de publication: 2009114431/12.

(090137618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2009.

---

**Dexia Prime Advanced, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 108.505.

Le bilan au 31 mars 2009 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 31 août 2009.

*P our DEXIA PRIME ADVANCED*  
SICAV  
RBC Dexia Investor Services Bank S.A.  
Société Anonyme  
Signatures

Référence de publication: 2009114497/15.

(090137655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2009.

---

**European Power Systems S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 59.522.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2009114467/10.

(090137713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2009.

**SINFINA, Société Internationale de Financement S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 10.287.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2009114464/10.

(090137712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2009.

**European Energy Systems S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 50.048.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2009114470/10.

(090137718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2009.

**Koplast AG, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 19.702.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR

10, boulevard Royal

L-2449 Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2009114471/13.

(090137724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2009.

**Luxgala S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 111.677.

Le Bilan au 30 septembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Cédric PEDONI / F.W.J.J. Welman

Manager / -

Référence de publication: 2009114529/11.

(090137790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2009.

**Signum Luxembourg I S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.  
R.C.S. Luxembourg B 87.793.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2009114527/10.

(090137678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2009.

**Luxgala Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 138.476.

Le Bilan au 30 septembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Cédric PEDONI / F.W.J.J. Welman  
Manager / -

Référence de publication: 2009114530/11.

(090137793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2009.

**NSC Europe, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.  
R.C.S. Luxembourg B 140.125.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009114531/10.

(090137487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2009.

**Bestseller Retail Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 89-93, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 89.710.

Les comptes annuels au 31 juillet 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009114532/10.

(090137361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2009.

**Immobilière Joubine S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7220 Walferdange, 27, route de Diekirch.  
R.C.S. Luxembourg B 103.567.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour compte de Immobilière Joubine Sarl  
Fiduplan S.A.  
Signature

Référence de publication: 2009114517/13.

(090137339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2009.

**Mutualité de Cautionnement et d'Aide aux Commerçants, Société Coopérative.**

Siège social: L-1615 Luxembourg, 7, rue Alcide de Gasperi.  
R.C.S. Luxembourg B 8.785.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009114520/10.

(090137642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2009.

---

**Mutualité de Cautionnement et d'Aide aux Commerçants, Société Coopérative.**

Siège social: L-1615 Luxembourg, 7, rue Alcide de Gasperi.  
R.C.S. Luxembourg B 8.785.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009114521/10.

(090137643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2009.

---

**D.F.G. Dutch Financial Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 40.721.

Le Bilan au 31/12/2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009114523/10.

(090137468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2009.

---

**Pieralisi International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 49.653.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1.09.2009.

Signature.

Référence de publication: 2009114524/10.

(090137808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2009.

---

**Evalueserve S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6195 Imbringen, 4, rue Neimillen.  
R.C.S. Luxembourg B 103.691.

*Acte rectificatif à l'acte L080162445.04 déposé le 05/11/2008*

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 09/09/2009.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009116874/14.

(090140913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2009.

---

**Rito Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8064 Bertrange, 57, Cité Millewee.  
R.C.S. Luxembourg B 100.505.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BERTRANGE, le 9 septembre 2009.

RITO s.à r.l.  
L-8064 BERTRANGE  
Signature

Référence de publication: 2009116881/13.

(090140860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2009.

---

**DM Immo S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-4303 Esch-sur-Alzette, 14, rue des Remparts.  
R.C.S. Luxembourg B 136.071.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ESCH/ALZETTE, le 9 septembre 2009.

DM IMMO S.à r.l.  
L-4303 ESCH/ALZETTE  
Signature

Référence de publication: 2009116882/13.

(090140861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2009.

---

**Soka Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 114, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 78.565.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 2009.

SOKA sàrl  
L-1511 LUXEMBOURG  
Signature

Référence de publication: 2009116883/13.

(090140862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2009.

---

**FRONT Luxembourg s.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-8308 Capellen, Parc d'Activités Capellen.  
R.C.S. Luxembourg B 146.137.

*Extrait informatif relatif au siège social de la société*

L'adresse du siège social de la société renseignée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg est incomplète.

Le siège social de FRONT Luxembourg S.à r.l. est situé Vega Center, Parc d'Activités 75 à L-8308 Capellen.

Fait à Capellen, le 10 septembre 2009.

*Pour le Conseil de gérance,*  
Signature  
*Mandataire*

Référence de publication: 2009118961/15.

(090143612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2009.

---

### **Investment Select Fund III, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.  
R.C.S. Luxembourg B 116.730.

In the year two thousand and nine,  
on the tenth day of September.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

was held the extraordinary general meeting of the shareholders of "INVESTMENT SELECT FUND III" (the Meeting), a Luxembourg incorporated société d'investissement à capital variable organised under the form of a public limited liability company (société anonyme), with its registered office at 2 boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg (the Company), registered with the Luxembourg trade and companies register under number B.116 730, incorporated on 31 May 2006 pursuant to a notarial deed, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (Mémorial C), number 1158 on 14 June 2006.

The Meeting is opened at 3.00 p.m. with Mr Ravi CUNNOOSAMY, banker, professionally residing in Luxembourg, as chairman, who elected as secretary of the Meeting, Mrs Sarah DEWINTER, employee, residing in Luxembourg.

The Meeting elects Mr Jan LOUW, banker, residing in Luxembourg, as scrutineer of the meeting.

The chairman, the secretary and the scrutineer are collectively referred to hereafter as the Members of the Board or as the Board.

The Board having thus been constituted, the chairman requests the notary to record that:

I. the shareholders present or represented at the Meeting and the number of shares which they hold are recorded in an attendance list, which will remain attached to these minutes and which will be signed by the holders of powers of attorney who represent the shareholders who are not present and the Members of the Board. Said list as well as the powers of attorney will remain attached to these minutes;

II. it appears from the attendance list that all hundred ninety-eight point sixty-one (198.61) shares without par value, representing the entire subscribed share capital of the Company are present or duly represented at the Meeting. The shareholders present or represented declare that they have had due notice of, and have been duly informed of the agenda prior to, the Meeting. The Meeting decides to waive the convening notices. The Meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate on all the items on the agenda, set out below;

III. the agenda of the Meeting is as follows:

1. waiver of the convening notices;
2. decision to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire);
3. decision to appoint the TASL PSF S.A. with registered office at 22 rue Goethe, L-1637 Luxembourg, as liquidator (liquidateur) in relation to the liquidation of the Company (the Liquidator);
4. determination of the powers of the Liquidator and the liquidation procedure of the Company;
5. decision to instruct the Liquidator to realise at the best of its abilities and with regard to the circumstances all the assets of the Company and to pay the debts of the Company;

After deliberation the Meeting passed by unanimous vote the following resolutions:

#### *First resolution*

The entirety of the subscribed share capital of the Company being present or represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the shareholders present or represented consider themselves as duly convened and declare having knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

#### *Second resolution*

The Meeting resolves to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire).

#### *Third resolution*

The Meeting resolves to appoint the company "TASL PSF S.A.", a société anonyme with registered office at 22 rue Goethe, L-1637 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg, section B number 94 933, represented by Mr Stéphane WYDERS, Manager of TASL PSF S.A., born in Arlon (Belgium), on 02 January 1972, with professional address at 22 rue Goethe, L-1637 Luxembourg, as liquidator (liquidateur) in relation to the liquidation of the Company.

The Liquidator has the widest powers to do everything, which is required for the liquidation of the Company and the disposal of the assets of the Company under its sole signature.

#### *Fourth resolution*

The Meeting resolves to confer to the Liquidator the powers set forth in articles 144 et seq. of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act 1915).



The Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Companies Act 1915, without the prior authorisation of the general meeting of shareholders. The Liquidator may, under its sole responsibility, delegate its powers for specific operations or tasks to one or several persons or entities.

The Liquidator shall be authorised to make, in its sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the shareholders of the Company, in accordance with article 148 of the Companies Act 1915.

*Fifth resolution*

The Meeting resolves to instruct the Liquidator to realise at the best of its abilities and with regard to the circumstances all the assets of the Company and to pay the debts of the Company.

There being no further business on the agenda of the Meeting, the chairman closes the Meeting at 3.15 p.m..

The undersigned notary, who understands and speaks English, states hereby that at the request of the above appearing persons, this notarial deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the same appearing persons, and in the case of discrepancy between the English and French versions, the English version shall prevail.

This notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date stated at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, said persons signed together with Us, the notary the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le dix septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de "INVESTMENT SELECT FUND III" (l'Assemblée), une société d'investissement à capital variable organisée sous la forme d'une société anonyme, ayant son siège social au 2 boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 116 730 (la Société). La Société a été constituée suivant acte notarié en date du 31 mai 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1158 du 14 juin 2006.

La séance est ouverte à 15.00 heures sous la présidence de Monsieur Ravi CUNNOOSAMY, banquier, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Sarah DEWINTER, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jan LOUW, banquier, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Il est collectivement référé au président, secrétaire et scrutateur ci-après comme aux Membres du Bureau ou au Bureau.

Le Bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I. les actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux sont inscrits dans une liste de présence qui restera annexée aux présentes et sera signée par les mandataires représentant des actionnaires non présents et par les Membres du Bureau. Ladite liste, ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées aux présentes,

II. il ressort de la liste de présence que toutes les cent quatre-vingt-dix-huit virgule soixante et un (198.61) actions sans désignation de valeur nominale, représentant l'entièreté du capital social souscrit de la Société sont présentes ou dûment représentées à l'Assemblée. Les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir reçu une notice dûment adressée et qu'ils ont été dûment informés de l'ordre du jour avant l'Assemblée. L'Assemblée décide de; renoncer aux notifications de convocation. De ce fait, l'Assemblée est constituée - selon les règles et peut délibérer valablement sur les points à l'ordre du jour, mentionné ici-bas; et

III. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. renonciation aux notices de convocation,
2. dissolution et liquidation volontaire de la Société,
3. nomination de la TASL PSF S.A. avec siège social au 22 rue Goethe, L-1637 Luxembourg, comme liquidateur de la Société en relation avec la liquidation volontaire de la Société (le Liquidateur),
4. détermination des pouvoirs à conférer au Liquidateur et de la procédure de liquidation,
5. décision de charger le Liquidateur de réaliser, au mieux et eu égard aux circonstances, tous les actifs de la Société, et de payer toutes les dettes de la Société,

Après délibération, l'Assemblée a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

La totalité du capital social souscrit de la Société étant présente ou représentée à cette Assemblée, l'Assemblée renonce aux notices de convocation, les actionnaires présents ou représentés se considérant comme dûment convoqués et déclarent avoir connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

92314

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de dissoudre et liquider volontairement la Société.

*Troisième résolution*

L'Assemblée décide de nommer comme liquidateur la société "TASL PSF S.A.", une société anonyme avec siège social au 22 rue Goethe, L-1637 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg, section B numéro 94 933, représentée par Monsieur Stéphane WYDERS, Manager de TASL PSF S.A., né à Arlon (Belgique), le 02 janvier 1972, avec adresse professionnelle au 22 rue Goethe, L-1637 Luxembourg, en relation avec la liquidation volontaire de la Société.

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus pour accomplir sous sa seule signature tout acte nécessaire pour la liquidation de la Société et la réalisation de son actif.

*Quatrième résolution*

L'Assemblée décide d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915).

Le Liquidateur est autorisé à passer tous actes et d'exécuter toutes opérations, en ce compris les actes prévus aux articles 145 de la Loi de 1915, sans autorisation préalable d'une assemblée générale des actionnaires. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa propre responsabilité, ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécialement déterminées, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

Le Liquidateur est autorisé à verser des acomptes sur le boni de liquidation aux actionnaires de la Société conformément à l'article 148 de la Loi de 1915.

*Cinquième résolution*

L'Assemblée décide de charger le Liquidateur de réaliser, au mieux et eu égard aux circonstances, tous les actifs de la Société, et de payer toutes les dettes de la Société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15.15 heures.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte notarié est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française. Sur la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: R. CUNNOOSAMY, S. DEWINTER, J. LOUW, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 14 septembre 2009. Relation: EAC/2009/10813. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

*Le Receveur (signé): SANTIONI.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 17 SEP. 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009121164/146.

(090145998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2009.

**Modelo 2 Sarl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 333.950,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 105.432.

Il résulte des résolutions de l'assemblée générale des associés de la Société en date du 15 juillet 2009 que Madame Emanuela Brero, née le 25 mai 1970 à Bra, Italie, avec l'adresse professionnelle au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, a été nommée en tant que gérant de la Société pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 8 septembre 2009.

*Pour la Société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009120889/16.

(090145420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2009.

**Duferco Vanadium Investment Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 135.656.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 7 septembre 2009 que:

1. La démission du commissaire, la société KPMG AUDIT est acceptée.

2. Est élue, en remplacement du commissaire démissionnaire, la société:

- "REVICONSULT S.à.r.l.", inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 139013 sise au 16, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg.

Le mandat du nouveau commissaire prendra fin lors de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 30 septembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009120894/19.

(090145403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2009.

---

**Anton Invest, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 141.527.

—  
*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg, le 31 août 2009*

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

1. de réélire Messieurs Patrick Wagenaar, Guy Thomas et Donald Villeneuve en qualité d'administrateurs pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2010,

2. de réélire KPMG Audit S.à r.l., en qualité de Réviseur d'Entreprises pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2010.

Luxembourg, le 17 septembre 2009.

Pour ANTON INVEST

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliaire

Jean-Michel GELHAY / Martine VERMEERSCH

Directeur / Sous-Directeur

Référence de publication: 2009120942/19.

(090145689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2009.

---

**Delfas S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 66.557.

L'an deux mille neuf,

Le quatre septembre,

Par devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "DELFA S.A.", avec siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, constituée suivant acte reçu par le notaire Marthe THYES-WALCH, alors de résidence à Luxembourg, en date du 1<sup>er</sup> octobre 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 902 du 14 décembre 1998, modifiée suivant acte reçu par le prédit notaire THYES-WALCH, en date du 31 août 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 198 du 5 février 2002, modifiée suivant acte reçu par le notaire Joseph ELVINGER, de résidence à Luxembourg, en date du 6 novembre 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 438 du 19 mars 2002, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 66.557, au capital social de soixante-sept mille cinq cents euros (EUR 67.500,00), représenté par mille cinq cents (1.500) actions de quarante-cinq euros (EUR 45,00) chacune.

L'assemblée est présidée par Madame Stéphanie COLLEAUX, employée privée, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Lionel CREPPE, employé privé, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 421F, route d'Esch.

L'assemblée élit comme scrutatrice Mademoiselle Amélie ANDRIANNE, employée privée, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont renseignés sur une liste de présence, signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

1. Décision de prononcer la dissolution de la société.
2. Décision de procéder à la mise en liquidation de la société.
3. Décharge à donner au conseil d'administration et au commissaire.
4. Désignation d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide la dissolution de la société anonyme "DELFA S.A."

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide la mise en liquidation de la société anonyme "DELFA S.A."

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de donner décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire en fonction, pour l'exercice de leurs mandats jusqu'à la date de la présente assemblée générale extraordinaire.

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide de nommer liquidateur:

"FIN-CONTROLE S.A.", société anonyme, avec siège social à L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: S. Colleaux, L. Creppe, A. Andrianne, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 08 septembre 2009. Relation LAC / 2009 / 36280. Reçu douze euros 12,00 €

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 16 septembre 2009.

Emile SCHLESSER.

Référence de publication: 2009121123/70.

(090145399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2009.

**Delilah US Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 147.738.

—  
*Extrait des résolutions écrites de l'associé unique prises en date du 10 septembre 2009*

Il résulte des résolutions écrites de l'associé unique prises en date du 10 septembre 2009 que:

- Monsieur Giorgio de Palma, né le 28 août 1974 à Milan (Italie), demeurant professionnellement au Via Senato 12, Milan, 20121 Italie a été nommé en qualité de gérant de la Société pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 16 septembre 2009.

*Pour la Société*

*Signature*

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2009120887/17.

(090145459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2009.

**Maidford Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 148.074.

—  
**STATUTES**

In the year two thousand nine, on the third of September.

Before Us Maitre Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

**THERE APPEARED:**

Quebec Nominees Limited, with registered office at Tortola, Box 3483, Road Town, British Virgin Islands, registered in the Company Register of Tortola under the number 400547,

here represented by Mr Giovanni LA FORGIA, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy dated 27 August 2009.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the mandatory of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, in the capacity in which he acts, has requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a société anonyme:

**Title I. - Denomination, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1.** There is established hereby a société anonyme governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg and in particular, the amended law dated 10 August 1915 on commercial companies and notably by the law dated 25 August 2006 and by the present articles.

The Company exists under the name of "MAIDFORD FINANCE S.A.".

**Art. 2.** The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place in the municipality by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

**Art. 3.** The corporation is established for an unlimited period.

**Art. 4.** The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The corporation may furthermore carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees. The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

## **Title II. - Capital, Shares**

**Art. 5.** The corporate capital is set at THIRTY-ONE THOUSAND EURO (31,000.- EUR) represented by THREE HUNDRED TEN (310) shares with a par value of ONE HUNDRED EURO (100.- EUR) each.

The authorised capital is set at TWO HUNDRED AND FIFTY THOUSAND EURO (250,000.- EUR) represented by TWO THOUSAND FIVE HUNDRED (2,500) shares with a par value of ONE HUNDRED EURO (100.- EUR) each.

The authorized and subscribed capital of the corporation may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders, voting with the same quorum as for an amendment of the articles of incorporation.

The board of directors may, during a period of five years from the date of publication of the present articles increase the subscribed capital within the limits of the authorized capital. Such increase may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, as the board of directors shall determine.

Moreover, the board of directors is authorized to issue ordinary or convertible bonds, in registered or bearer form, with any denomination and payable in any currencies. Any issue of convertible bonds may only be made within the limits of the authorized capital.

The board of directors shall determine the nature, the price, the interest rate, the conditions of issue and reimbursement and any other conditions which may be related to such bond issue.

A ledger of the registered bondholders will be held at the registered office of the company.

The board of directors is specifically authorized to make such issues, without reserving for the then existing shareholders, a preferential right to subscribe for the shares to be issued. The board of directors may delegate to any duly authorized person, the duty of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each increase in the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article will be adapted to this modification.

Shares may be evidenced at the owners option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

Shares may be issued in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

## **Title III. - Management**

**Art. 6.** In case of plurality of shareholders, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of at least three members, who need not be shareholders.

In the case where the Company is incorporated by a sole shareholder or if at the occasion of a general meeting of shareholders, it is established that the Company has only one shareholder left, the composition of the Board of Directors may be limited to one member (the "Sole Director") until the next ordinary general meeting of the shareholders noticing the existence of more than one shareholder. A legal entity may be a member of the Board of Directors or may be the Sole Director of the Company. In such a case, its permanent representative shall be appointed or confirmed in compliance with the Law.

The Directors or the Sole Director are appointed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for six years from the date of his election.

In the event of vacancy of a member of the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.

**Art. 7.** The board of directors will elect from among its members a chairman.

The board of directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

**Art. 8.** The board of directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.



All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors. The board of directors may pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

Any director having an interest in a transaction submitted for approval to the Board of Directors conflicting with that of the company, shall advise the board thereof and cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He may not take part in these deliberations. At the next following general meeting, before any other resolution is put to vote, a special report shall be made on any transactions in which any of the directors may have had an interest conflicting with that of the company.

If there is only one shareholder, the minutes shall only mention the operations intervened between the Company and its Sole Director having an interest conflicting with the one of the Company.

**Art. 9.** Towards third parties, in all circumstances, the Company shall be, in case of a Sole Director, bound by the sole signature of the Sole Director or, in case of plurality of directors, by the signatures of any two Directors together or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors or the Sole Director of the Company, but only within the limits of such power.

Towards third parties, in all circumstances, the Company shall also be, in case if a managing director has been appointed in order to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs, bound by the sole signature of the managing director, but only within the limits of such power.

**Art. 10.** The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors.

However, the first managing director may be appointed by the general meeting of shareholders.

It may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

**Art. 11.** Any litigation involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for its purpose.

**Art. 12.** The company may have a sole shareholder at the time of its incorporation or when all of its shares come to be held by a single person. The death or dissolution of the sole shareholder does not result in the dissolution of the company.

If there is only one shareholder, the sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of Shareholders and takes the decisions in writing.

In case of plurality of shareholders, the general meeting of Shareholders shall represent the entire body of Shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Any general meeting shall be convened in compliance with the Law.

The general meeting shall be convened by means of the shareholders representing ten per cent (10 %) of the corporate capital.

In case that all the shareholders are present or represented and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, they may waive all convening requirements and formalities of publication.

A shareholder may be represented at a shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not to be a shareholder and is therefore entitled to vote by proxy.

The shareholders are entitled to participate to the meeting by vidéoconférence or by telecommunications means allowing their identification, and are deemed to be present, for the quorum conditions and the majority. These means must comply with technical features guaranteeing an effective participation to the meeting whereof the deliberations are transmitted in a continuing way.

Unless otherwise provided by Law or by the Articles, all decisions by the annual or ordinary general meeting of Shareholders shall be taken by simple majority of the votes, regardless of the proportion of the capital represented.

When the company has a sole shareholder, his decisions are written resolutions.

An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles or by the Law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be adopted by a two-third majority of the Shareholders present or represented.

However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders and in compliance with any other legal requirement.

#### **Title IV. - Supervision**

**Art. 13.** The corporation is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

**Art. 14.** The annual meeting will be held in the commune of the registered office at the place specified in the convening notices on the third Tuesday of May on 10.00 a.m.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

#### **Title VI. - Accounting year, Allocation of profits**

**Art. 15.** The accounting year of the corporation shall begin on the 1<sup>st</sup> of January and shall terminate on the 31<sup>st</sup> of December of each year.

**Art. 16.** After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits, five percent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting.

#### **Title VII. - Dissolution, Liquidation**

**Art. 17.** The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

#### **Title VIII. - General provisions**

**Art. 18.** All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10<sup>th</sup> 1915 on commercial companies and the amendments hereto.

##### *Transitory provisions*

1) The first business year shall begin on the date of incorporation of the company and shall end on the 31<sup>st</sup> of December 2009.

2) The first annual general meeting shall be held on the third Tuesday of May 2010.

##### *Subscription and Payment*

The articles of association having thus been established, the appearing party, represented as stated here above, declares to subscribe the three hundred ten (310) shares.

All the shares have been paid up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of THIRTY-ONE THOUSAND EURO (31,000.- EUR) is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

##### *Statement*

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10<sup>th</sup> 1915 on commercial companies have been observed.

##### *Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand three hundred (1,300.-) euro.

##### *Extraordinary general meeting*

The above named person, representing the entire subscribed capital and acting as sole shareholder of the Company, has immediately taken the following resolutions:

1.- The number of directors is fixed at three and the number of auditors at one.

2.- The following are appointed directors, their term of office expiring at the General Meeting of the year 2012:

- Mr Frank WALENTA, lawyer, born in Geneva (Switzerland) on February 2<sup>nd</sup>, 1972 and professionally residing at 12, rue Leon Thyès, 2636 Luxembourg (Luxembourg).

- Mr Jorrit CROMPVOETS, lawyer, born in Voorst (The Netherlands) on May 16<sup>th</sup>, and professionally residing at 12, rue Léon Thyès, 2636 Luxembourg (Luxembourg);



- Mrs Johanna Van Oort, born in Groningen, (The Netherlands) on February 28<sup>th</sup>, 1968 and professionally residing at 12, rue Léon Thyès, 2636 Luxembourg (Luxembourg).

3.- Has been appointed statutory auditor, its term of office expiring at the General Meeting of the year 2012:

Galina Incorporated, resident at R.G. Hodge Plaza, Wickams Cay 1, Tortola, British Virgin Islands registered into the Commercial Register of the British Virgin Islands, under the number 313825.

4.- The registered office of the company is established in L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

The document having been read to the mandatory of the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le trois septembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

#### **A COMPARU:**

Quebec Nominees Limited, une société constituée selon les lois des Iles Vierges Britanniques dont le siège est établi à Tortola, Box 3483, Road Town, Iles Vierges Britanniques, enregistrée au Registre de Commerce de Tortola sous le numéro 400547,

ici représentée par Monsieur Giovanni LA FORGIA, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée 27 août 2009.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

### **Titre I<sup>er</sup> . Dénomination, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales et par la loi du 25 août 2006 et par les présents statuts.

La Société existe sous la dénomination de "MAIDFORD FINANCE S.A."

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties. La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

## Titre II. Capital, Actions

**Art. 5.** Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR) représenté par TROIS CENT DIX (310) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100,- EUR) chacune.

Le capital autorisé est fixé à DEUX CENT CINQUANTE MILLE EUROS (250.000,- EUR) représenté par DEUX MILLE CINQ CENTS (2.500) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100,- EUR) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. En outre, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la publication des statuts, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

## Titre III. Administration

**Art. 6.** En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un Administrateur (L'Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

**Art. 7.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

**Art. 8.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il es spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

**Art. 9.** Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'Administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Toutefois, le premier administrateur-délégué peut être nommé par l'assemblée générale.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

**Art. 11.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

**Art. 12.** La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution. Il en est de même lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Toute assemblée générale sera convoquée conformément aux dispositions légales.

Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant dix pour cent (10%) du capital social.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

#### **Titre IV. Surveillance**

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

#### **Titre V. Assemblée générale**

**Art. 14.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le troisième mardi du mois de mai à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

#### **Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 15.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 16.** L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

#### **Titre VII. Dissolution, Liquidation**

**Art. 17.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### **Titre VIII. Dispositions générales**

**Art. 18.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

##### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2009.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra le troisième mardi au mois de mai en 2010.

##### *Souscription et Libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, la comparante, représentée comme mentionné ci-avant, déclare souscrire les trois cent dix (310) actions.

Toutes les actions ont été intégralement libérées, de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

##### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

##### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille trois cents (1.300,-) euros.

##### *Assemblée générale extraordinaire*

La comparante préqualifiée, représentant la totalité du capital souscrit et agissant en tant qu'actionnaire unique de la société a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2- Sont nommés administrateurs, le terme de leur mandat venant à échéance lors de l'assemblée générale de l'année 2012:
  - Monsieur Frank WALENTA, juriste, né à Genève (Suisse) le 2 février 1972 et résident à 12, rue Léon Thyès, 2636 Luxembourg (Luxembourg).
  - Monsieur Jorrit CROMPVOETS, juriste, né à Voorst (Pays-Bas) le 21 septembre 1981 et résident à 12, rue Léon Thyès, 2636 Luxembourg (Luxembourg)
  - Madame Johanna Van Oort, juriste, née à Groningen, (Pays-Bas) le 28 février 1968 et résident à 12, rue Léon Thyès, 2636 Luxembourg (Luxembourg).
- 3.- Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes, le terme de son mandat venant à échéance lors de l'assemblée générale de l'année 2012:
  - Galina Incorporated, ayant son siège à R.G. Hodge Plaza, Wickams Cay 1, Tortola (BVI), enregistrée au Registre de Commerce de Tortola sous le numéro 313825.
- 4.- Le siège social de la société est fixé à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. La Forgia et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 septembre 2009. LAC/2009/36476. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009121126/415.

(090145180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2009.

**Costantini Promotions s.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-3441 Dudelange, 23, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 144.553.

L'an deux mille neuf, le huit septembre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

**A COMPARU:**

La société anonyme "COSTANTINI GROUP S.A.", ayant son siège social à L-2146 Luxembourg, 91-97, route de Merl, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 134.286,

ici représentée aux fins des présentes par son administrateur unique Monsieur Renato COSTANTINI, entrepreneur, demeurant à Bleid (Belgique),

détentrice de mille (1.000) parts sociales.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité de seule associée de la société à responsabilité limitée "COSTANTINI PROMOTIONS s. à r.l." (numéro d'identité 2009 24 01 724), avec siège social à L-2146 Luxembourg, 91-97, route de Merl, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 144.553, constituée suivant reçu par le notaire instrumentant, en date du 22 janvier 2009, publié au Mémorial C, numéro 458 du 3 mars 2009,

requiert le notaire d'acter la résolution suivante:

*Résolution*

L'associée unique décide de transférer le siège social de L-2146 Luxembourg, 91-97, route de Merl à L-3441 Dudelange, 23, avenue Grande-Duchesse Charlotte et en conséquence de modifier le premier alinéa de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4. Al. 1<sup>er</sup>** . Le siège social est établi à Dudelange."

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à environ huit cents euros (€ 800,-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: COSTANTINI, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 10 septembre 2009. Relation: CAP/2009/3061. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 16 septembre 2009.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2009121325/36.

(090146242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2009.

**Hewlett-Packard Luxembourg S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 79.540.

In the year two thousand and nine, on the twenty-seventh of August.

Before Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of shareholders of Hewlett-Packard Luxembourg S.C.A., a société en commandité par actions, having its registered office in 75, Parc d'Activités Capellen, L-8308 Capellen, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 79 540 (the "Company"), incorporated under the denomination of Compaq Computer Luxembourg S.C.A. pursuant to a notarial deed dated 5 December 2000, published in

the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 17 July 2001, under number 538. The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 27 August 2009, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting is opened at 4 p.m. with Mr Franck Deconinck, maître en droit, residing professionally in Luxembourg, in the chair,

who appoints as secretary Mrs Marie Kaiser, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Frank Stolz-Page, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

1) Increase of the share capital of the Company from its current amount of one million one hundred sixty-three thousand seven hundred eighty-one euro and twenty-five cent (EUR 1,163,781.25) by an amount of fourteen thousand one hundred forty euro (EUR 14,140) up to one million one hundred seventy-seven thousand nine hundred twenty-one euro and twenty-five cent (EUR 1,177,921.25) through the issue of eleven thousand three hundred twelve (11,312) new unlimited class E shares of the Company having a nominal value of one euro and twenty-five cent (EUR 1.25).

2) Subscription and payment of the new shares.

3) Amendment of article 5.1 of the articles of incorporation of the Company.

4) Miscellaneous.

II. That the shareholders present or represented, the proxy holder of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxy holder of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialed ne varietur by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III. That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting after deliberation, takes unanimously the following resolutions:

#### *First resolution*

The general meeting resolves to increase the share capital of the Company from its current amount of one million one hundred sixty-three thousand seven hundred eighty-one euro and twenty-five cent (EUR 1,163,781.25) by an amount of fourteen thousand one hundred forty euro (EUR 14,140) up to one million one hundred seventy-seven thousand nine hundred twenty-one euro and twenty-five cent (EUR 1,177,921.25) through the issue of eleven thousand three hundred twelve (11,312) new unlimited class E shares of the Company having a nominal value of one euro and twenty-five cent (EUR 1.25).

#### *Subscription and Payment*

The eleven thousand three hundred twelve (11,312) new unlimited shares of class E are subscribed by Hewlett-Packard Dublin B.V., a private company with limited liability (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid), duly incorporated under the laws of the Netherlands, having its registered office in Amstelveen, the Netherlands and its registered office address at Startbaan 16, 1187 XR Amstelveen, the Netherlands and registered with the trade register of the Chamber of Commerce of Amsterdam under number 34315339,

here represented by Mr Franck Deconinck, prenamed,

by virtue of a proxy under private seal given on 24 August 2009, hereto attached, subject to the "Allocation" as defined below.

Hewlett-Packard Dublin B.V. makes a contribution in kind consisting in one hundred percent (100%) (i.e. one (1) share) it holds in the entire issued share capital of Hewlett-Packard Solutions Company, a company incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Umland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands,

for a total amount of nine hundred twelve million nine hundred eighty thousand three hundred forty-six Dollars of the United States of America and four cent (USD 912,980,346.04), which corresponds to an amount of six hundred thirty-nine million seventy-three thousand four hundred sixty euro and seventy-six cent (EUR 639,073,460.76) at the FX trade exchange rate of 25 August 2009 fixed at one point four thousand two hundred eighty-six Dollars of the United States of America / Euro (1.4286 USD / EUR).

The total amount of nine hundred twelve million nine hundred eighty thousand three hundred forty-six Dollars of the United States of America and four cent (USD 912,980,346.04), which corresponds to an amount of six hundred thirty-



nine million seventy-three thousand four hundred sixty euro and seventy-six cent (EUR 639,073,460.76) is allocated as follows (the "Allocation"):

- an amount of fourteen thousand one hundred forty euro (EUR 14,140), corresponding to an amount of twenty thousand two hundred Dollars of the United States of America and forty cent (USD 20,200.40) is allocated to the share capital of the Company, and

- an amount of nine hundred twelve million nine hundred sixty thousand one hundred forty-five Dollars of the United States of America and sixty-four cent (USD 912,960,145.64), corresponding to an amount of six hundred thirty-nine million fifty-nine thousand three hundred twenty euro and seventy-six cent (EUR 639,059,320.76), is allocated to the share premium account of the Company.

All other shareholders of the Company have declared via their representative to renounce to any eventual preferential right to subscribe new shares at the present general meeting of shareholders.

The notary has been provided with proofs of transfer in relation to the transferred shares.

To the extent that shares in entities which are treated as disregarded entities for US tax purposes are contributed to the Company in a value for value exchange along with other shares in entities that are not treated as disregarded entities for US tax purposes, the shares issued and the increase of non stipulated share premium (onbedongen agio) provided by the Company in exchange for the shares in the disregarded entities shall equal the corresponding net equity value, whereby net equity value shall mean the assets less liabilities of the disregarded entities.

Following the issue of the new eleven thousand three hundred twelve (11,312) unlimited shares of class E of the Company with a nominal value of one euro and twenty-five cent (EUR 1.25) each, said shares were fully paid up, as mentioned above, in accordance with the Allocation as defined above.

Hewlett-Packard Dublin B.V. expressly declares through its proxy to contribute to the Company its above-mentioned interests.

The value at which the contribution was made was approved by a report established on 27 August 2009 by the independent auditor Ernst & Young S.A., société anonyme, having its registered office in 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5565 Munsbach, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 47.771.

The conclusion of the report is the following:

"Based on the work performed and described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the contribution in kind does not correspond at least in number and par value to the 11,312 new Class E shares with a par value of EUR 1,25 each together with a share premium of EUR 639.059.320,76. The total amount of the contribution is EUR 639.073.460,76."

The said report shall remain attached hereto.

The contributor, acting through its proxy, declares that:

- it is the sole owner the contributed shares and has full power, right and authority to transfer the shares to the Company;
- no persons hold any rights, conditional or unconditional, against the shares held by Hewlett-Packard Dublin B.V. in the above-mentioned company;
- the shares are free and clear of any liens, charges, claims, restrictions or encumbrances of any kind, including without limitation usufruct and pledges;
- the shares in Hewlett-Packard Solutions Company have been transferred with the consent of the directors of Hewlett-Packard Solutions Company who may, in their absolute discretion, decline to register any transfer of shares without giving any reason;
- the instrument of transfer of any share is in writing and has been executed by or on behalf of the transferor;
- the transferor is deemed to remain the holder of a share until the name of the transferee is entered in the register of members of Hewlett-Packard Solutions Company.

If supplementary formalities are required in order to implement the transfer of the shares, Hewlett-Packard Dublin B.V., as the contributor, will undertake the necessary steps as soon as possible and provide the undersigned notary with the relevant proof that such formalities have been accomplished as soon as possible.

#### *Third resolution*

As a consequence of the contribution above mentioned, the general meeting resolves to amend article 5.1 of the Company's articles of incorporation which shall now read as follows:

" **5.1.** The capital of the Company is set at one million one hundred seventy-seven thousand nine hundred twenty-one euro and twenty-five cent (EUR 1,177,921.25) divided into two (2) limited Class A shares held by the limited shareholders ("actionnaires commanditaires") and unlimited shares held by the unlimited shareholders ("actionnaires commandités"). The unlimited shares are divided into ninety-four thousand four hundred and nine (94,409) Class B shares, three hundred thirty-one thousand and thirty-four (331,034) Class C shares, four hundred twenty-nine thousand nine hundred and thirty-five (429,935) Class D shares, sixty-five thousand seven hundred and seventy-two (65,772) Class E shares, and twenty-

one thousand one hundred eighty-five (21,185) Class F shares, each share having a nominal value of one euro and twenty-five cent (EUR 1.25).

The rights and obligations attached to the shares of each class, as defined in these articles of incorporation, shall be identical except for the rights and obligations attached by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and by these articles of incorporation to the various classes of shares, notably the right with respect to the distribution of income or allocation of assets or proceeds by the Company (including on its dissolution or liquidation), as defined in Articles 28 and 29 of these articles of incorporation."

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present stated increase of capital, are estimated at eight thousand euro (EUR 8,000).

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing persons, said persons appearing signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le vingt-sept août.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Hewlett Packard Luxembourg S.C.A., une société en commandite par actions, ayant son siège social à 75, Parc d'Activités Capellen, L- 8308 Capellen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 79.540 (la "Société"), constituée sous la dénomination de Compaq Computer Luxembourg S.C.A. suivant acte notarié en date du 5 décembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 17 juillet 2001, sous le numéro 538. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte du notaire soussigné en date du 27 août 2009, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée s'est ouverte à 16.00 heures sous la présidence de Monsieur Franck Deconinck, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Marie Kaiser, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée a l'ordre du jour suivant:

1) Augmentation du capital social de la Société de son montant actuel d'un million cent soixante-trois mille sept cent quatre-vingt-un euros et vingt-cinq cents (EUR 1.163.781,25) par un montant de quatorze mille cent quarante euros (EUR 14.140) jusqu'à un montant d'un million cent soixante-dix-sept mille neuf cent vingt et un euros et vingt-cinq cents (EUR 1.177.921,25) par l'émission de onze mille trois cent douze (11.312) nouvelles actions de catégorie E de la Société, ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25).

2) Souscription et paiement des nouvelles actions.

3) Modification de l'article 5.1. des statuts de la Société.

4) Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants, resteront pareillement annexées aux présentes.

III. Que l'intégralité du capital social étant présent ou représenté à la présente assemblée et que tous les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir été dûment convoqués et avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable avant cette assemblée, les convocations d'usage n'ont pas été nécessaires.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:



### Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel d'un million cent soixante-trois mille sept cent quatre-vingt-un euros et vingt-cinq cents (EUR 1.163.781,25) par un montant de quatorze mille cent quarante euros (EUR 14.140) jusqu'à un montant d'un million cent soixante-dix-sept mille neuf cent vingt et un euros et vingt-cinq cents (EUR 1.177.921,25) par l'émission de onze mille trois cent douze (11.312) actions de commandité de catégorie E de la Société, ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25).

### Souscription et Libération

Les onze mille trois cent douze (11.312) nouvelles actions de commandité de catégorie E de la Société, sont souscrites par Hewlett-Packard Dublin B.V., une société à responsabilité limitée (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid), constituée selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à Amstelveen, Pays-Bas et établie au Startbaan 16, 1187 XR Amstelveen, Pays-Bas et enregistrée au registre de commerce de la Chambre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 34315339,

ici représentée par Monsieur Franck Deconinck, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 24 août 2009, ci-après attachée, sous réserve de l'"Affectation", telle que définie ci-dessous.

Hewlett-Packard Dublin B.V. fait une contribution en nature qui consiste en cent pour cent (100%) (i.e. une (1) action) qu'elle détient dans le capital social de Hewlett-Packard Solutions Company, une société constituée sous les lois des Iles Cayman, ayant son siège social à Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglund House, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Cayman,

pour un montant total de neuf cent douze millions neuf cent quatre-vingt mille trois cent quarante-six dollars des Etats-Unis d'Amérique et quatre cents (USD 912.980.346,04) qui correspond à un montant de six cent trente-neuf millions soixante-treize mille quatre cent soixante euros et soixante-seize cents (EUR 639.073.460,76) au taux de change FX du 25 août 2009 fixé à un virgule quatre mille deux cent quatre-vingt-six dollars des Etats-Unis d'Amérique / Euro (1,4286 USD/EUR).

Le montant total de neuf cent douze millions neuf cent quatre-vingt mille trois cent quarante-six dollars des Etats-Unis d'Amérique et quatre cents (USD 912.980.346,04) qui correspond à un montant de six cent trente-neuf millions soixante-treize mille quatre cent soixante euros et soixante-seize cents (EUR 639.073.460,76) est affecté comme suit (l'"Affectation"):

- un montant de quatorze mille cent quarante euros (EUR 14.140) correspondant à un montant de vingt mille deux cents dollars des Etats-Unis d'Amérique et quarante cents (USD 20.200,40) est affecté au capital social de la Société, et
- un montant de neuf cent douze millions neuf cent soixante mille cent quarante-cinq dollars des Etats-Unis d'Amérique et soixante-quatre cents (USD 912.960.145,64) correspondant à un montant de six cent trente-neuf millions cinquante-neuf mille trois cent vingt euros et soixante-seize cents (EUR 639.059.320,76) est affecté au compte de prime émission de la Société.

Tous les autres actionnaires de la Société ont déclaré via leur représentant vouloir renoncer à tout éventuel droit préférentiel de souscription dans le cadre de l'émission de nouvelles actions à la présente assemblée générale des actionnaires.

Le notaire a reçu des preuves de transfert concernant les actions transférées.

Dans la mesure où des actions de sociétés qui ne sont pas reconnues fiscalement aux Etats-Unis sont apportées à la Société dans le cadre d'un échange de valeurs avec d'autres actions dans des sociétés qui ne sont pas considérées comme non reconnues fiscalement aux Etats-Unis, les actions émises et l'augmentation de la prime d'émission non prévue (onbedongen agio) fournies par la Société en échange des actions dans les sociétés non reconnues fiscalement, seront égales à la valeur nette comptable correspondante, laquelle est la valeur nette comptable des actifs moins les dettes des sociétés non reconnues fiscalement.

Suite à l'émission des onze mille trois cent douze (11.312) nouvelles actions de commandité de la classe E de la Société ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune, lesdites actions ont été entièrement libérées, comme décrit ci-dessus, conformément à l'Affectation, telle que décrite ci-dessus.

Hewlett-Packard Dublin B.V., agissant par son représentant, a expressément déclaré apporter à la Société les participations ci-dessus mentionnées.

L'évaluation de cet apport a fait l'objet d'un rapport établi en date du 27 août 2009 par le réviseur d'entreprises Ernst & Young S.A., société anonyme, ayant son siège social à 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5565 Munsbach, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 47.771.

La conclusion du rapport des réviseurs d'entreprises est la suivante:

"Based on the work performed and described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the contribution in kind does not correspond at least in number and par value to the 11,312 new Class E shares with a par value of EUR 1,25 each together with a share premium of EUR 639.059.320,76. The total amount of the contribution is EUR 639.073.460,76."

Ledit rapport restera annexé aux présentes.

L'apporteur, agissant par son représentant, déclare que:

- il est seul détenteur des actions apportées et il a pouvoir absolu, droit et autorité de transférer les actions à la Société;
- aucune personne ne peut se prévaloir de droits conditionnels ou inconditionnels, à l'encontre des actions détenues par Hewlett-Packard Dublin B.V. dans la société ci-dessus mentionnée;
- les actions apportées sont libres de tous privilèges, frais, réclamations, restrictions ou charges de tout genre, y compris de toute limitation liée à tout droit d'usufruit ou de gages;
- les actions de Hewlett-Packard Solutions Company ont été transférés avec le consentement des administrateurs de Hewlett-Packard Solutions Company, qui peuvent, en totale discrétion, refuser d'enregistrer tout transfert d'actions sans donner aucune raison;
- le transfert de toute action a été fait par écrit et exécuté par ou au nom du cédant;
- le cédant est considéré comme restant titulaire d'une quelconque action jusqu'à ce que le nom du cessionnaire soit enregistré dans le registre des actionnaires de Hewlett-Packard Solutions Company.

Si des formalités supplémentaires sont nécessaires pour exécuter les transferts des actions apportées, Hewlett-Packard Dublin B.V., en tant qu'apporteur, prendra toutes les mesures nécessaires dès que possible et fournira au notaire soussigné la preuve que ces formalités ont été accomplies dès que possible.

#### *Troisième résolution*

Suite à l'apport ci-dessus mentionné, l'assemblée générale décide de modifier l'article 5.1. des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à un million cent soixante-dix-sept mille neuf cent vingt-et-un euros et vingt-cinq cents (EUR 1.177.921,25) divisé en deux (2) actions de commanditaire de la catégorie A détenus par les actionnaires commanditaires et les actions de commandité détenues par les actionnaires commandités. Les actions de commandité sont divisées en quatre-vingt-quatorze mille quatre cent neuf (94.409) actions de catégorie B, trois cent trente-et-un mille trente-quatre (331.034) actions de catégorie C, quatre cent vingt-neuf mille neuf cent trente-cinq (429.935) actions de catégorie D, soixante-cinq mille sept cent soixante-douze (65.772) actions de catégorie E et vingt-et-un mille cent quatre-vingt-cinq (21.185) actions de catégorie F, chaque action ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25).

Les droits et obligations attachés aux actions de chaque catégorie, tels que définis dans les présents statuts, seront identiques sous réserve des droits et obligations des différentes catégories d'actions attachés par la loi du Grand-Duché de Luxembourg et par les statuts aux différentes catégories d'actions, notamment les droits relatifs aux distributions de bénéfice ou attribution d'actifs ou de produits par (y compris lors de sa liquidation ou sa dissolution), tels que définis aux articles 28 et 29 des présents statuts."

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui naîtront à charge de la Société en raison de la présente augmentation de capital, sont estimés à huit mille euros (EUR 8.000).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise prévaudra.

Et après lecture faite et interprétation donnée, les comparants ont signés, ensemble avec le notaire, le présent acte.

Signé: F. DECONINCK, M. KAISER, F. STOLZ-PAGE et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1<sup>er</sup> septembre 2009 LAC / 2009 / 35524. Reçu soixante quinze euros €75,-

Le Receveur (signé): SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 7 septembre 2009.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2009121223/283.

(090145843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2009.

### **Hewlett-Packard Luxembourg S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 79.540.

In the year two thousand and nine, on the twenty-eighth of August.

Before Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of shareholders of Hewlett-Packard Luxembourg S.C.A., a société en commandite par actions, having its registered office in 75, Parc d'Activités Capellen, L-8308 Capellen, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 79 540 (the "Company"), incorporated under the denomination of Compaq Computer Luxembourg S.C.A. pursuant to a notarial deed dated 5 December 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 17 July 2001, under number 538. The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 27 August 2009, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting is opened at 5.30 p.m. with Mr Franck Deconinck, maître en droit, residing professionally in Luxembourg, in the chair,

who appoints as secretary Mrs Marie Kaiser, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Frank Stolz-Page, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

1) Increase of the share capital of the Company from its current amount of one million one hundred seventy-seven thousand nine hundred twenty-one euro and twenty-five cent (EUR 1,177,921.25) by an amount of eight thousand one hundred eighty-three euro and seventy-five cent (EUR 8,183.75) up to one million one hundred eighty-six thousand one hundred five euro (EUR 1,186,105) through the issue of six thousand five hundred forty-seven (6,547) new unlimited class F shares of the Company having a nominal value of one euro and twenty-five cent (EUR 1.25).

2) Subscription and payment of the new shares.

3) Amendment of article 5.1 of the articles of incorporation of the Company.

4) Miscellaneous.

II. That the shareholders present or represented, the proxy holder of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxy holder of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialed *ne varietur* by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III. That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting after deliberation, takes unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting resolves to increase the share capital of the Company from its current amount of one million one hundred seventy-seven thousand nine hundred twenty-one euro and twenty-five cent (EUR 1,177,921.25) by an amount of eight thousand one hundred eighty-three euro and seventy-five cent (EUR 8,183.75) up to one million one hundred eighty-six thousand one hundred five euro (EUR 1,186,105) through the issue of six thousand five hundred forty-seven (6,547) new unlimited class F shares of the Company having a nominal value of one euro and twenty-five cent (EUR 1.25).

*Subscription and Payment*

The six thousand five hundred forty-seven (6,547) new unlimited shares of class F are subscribed by Hewlett-Packard Dusseldorf B.V., a private company with limited liability (*besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid*), duly incorporated under the laws of the Netherlands, having its registered office in Amstelveen, the Netherlands and its registered office address at Startbaan 16, 1187 XR Amstelveen, the Netherlands and registered with the trade register of the Chamber of Commerce of Amsterdam under number 34316205,

here represented by Mr Franck Deconinck, prenamed,

by virtue of a proxy under private seal given on 26 August 2009, hereto attached, subject to the "Allocation" as defined below.

Hewlett-Packard Dusseldorf B.V. makes a contribution in kind consisting in the following:

- one hundred percent (100%) (i.e. three (3) ordinary shares) it holds in the share capital of EDS Consolidated Pty Ltd, a company incorporated under the laws of Australia, having its registered office in 353 Burwood Highway, Forest Hill, Victoria 313, Australia and registered with the Australian Securities & Investments Commission under registration number ACN 134 926 211; and

- one hundred percent (100%) (i.e. three (3) ordinary shares) it holds in the share capital of EDS Consolidated Holding Pty Ltd, a company incorporated under the laws of Australia, having its registered office in 353 Burwood Highway, Forest

Hill, Victoria 313, Australia and registered with the Australian Securities & Investments Commission under registration number ACN 134 926 186,

for a total amount of five hundred twenty-eight million four hundred forty-six thousand and four Dollars of the United States of America (USD 528,446,004), which corresponds to an amount of three hundred sixty-nine million six hundred forty-six thousand fifty-seven euro and sixty-four cent (EUR 369,646,057.64) at the FX trade exchange rate of 26 August 2009 fixed at one point four thousand two hundred ninety-six Dollars of the United States of America / Euro (1.4296 USD / EUR).

The total amount of five hundred twenty-eight million four hundred forty-six thousand and four Dollars of the United States of America (USD 528,446,004), which corresponds to an amount of three hundred sixty-nine million six hundred forty-six thousand fifty-seven euro and sixty-four cent (EUR 369,646,057.64) is allocated as follows (the Allocation)

- an amount of eight thousand one hundred eighty-three euro and seventy-five cent (EUR 8,183.75), corresponding to an amount of eleven thousand six hundred ninety-nine euro and forty-nine cent (USD 11,699.49) is allocated to the share capital of the Company, and

- an amount of five hundred twenty-eight million four hundred thirty-four thousand three hundred four Dollars of the United States of America and fifty-one cent (USD 528,434,304.51), corresponding to an amount of three hundred sixty-nine million six hundred thirty-seven thousand eight hundred seventy-three euro and eighty-nine cent (EUR 369,637,873.89), is allocated to the share premium account of the Company.

All other shareholders of the Company have declared via their representative to renounce to any eventual preferential right to subscribe new shares at the present general meeting of shareholders.

The notary has been provided with proofs of transfer in relation to the transferred shares.

To the extent that shares in entities which are treated as disregarded entities for US tax purposes are contributed to the Company in a value for value exchange along with other shares in entities that are not treated as disregarded entities for US tax purposes, the shares issued and the increase of non stipulated share premium (onbedongen agio) provided by the Company in exchange for the shares in the disregarded entities shall equal the corresponding net equity value, whereby net equity value shall mean the assets less liabilities of the disregarded entities.

Following the issue of the new six thousand five hundred forty-seven (6,547) unlimited shares of class F of the Company with a nominal value of one euro and twenty-five cent (EUR 1.25) each, said shares were fully paid up, as mentioned above, in accordance with the Allocation as defined above.

Hewlett-Packard Dusseldorf B.V. expressly declares through its proxy to contribute to the Company its above-mentioned interests.

The value at which the contribution was made was approved by a report established on 28 August 2009 by the independent auditor Ernst & Young S.A., société anonyme, having its registered office in 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5565 Munsbach, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 47.771.

The conclusion of the report is the following:

"Based on the work performed and described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the contribution in kind does not correspond at least in number and par value to the 6,547 new Class F shares with a par value of EUR 1,25 each together with a share premium of EUR 369,637,873.89. The total amount of the contribution is EUR 369,646,057.64."

The said report shall remain attached hereto.

The contributor, acting through its proxy, declares that:

- it is the sole owner the contributed shares and has full power, right and authority to transfer the shares to the Company;

- no persons hold any rights, conditional or unconditional, against the shares held by Hewlett-Packard Dusseldorf B.V. in the above-mentioned companies;

- the shares are free and clear of any liens, charges, claims, restrictions or encumbrances of any kind, including without limitation usufruct and pledges.

- the shares in EDS Consolidated Pty Ltd and in EDS Consolidated Holding Pty Ltd have been transferred with the consent of the directors of EDS Consolidated Pty Ltd and EDS Consolidated Holding Pty Ltd, who may, in their absolute discretion, refuse to register any transfer of shares without giving any reason;

- the documents of transfer of any share are in writing and have been executed by or on behalf of each the transferor and transferee and have been delivered to the registered offices of EDS Consolidated Pty Ltd and EDS Consolidated Holding Pty Ltd;

- the documents of transfer are accompanied by the certificate for the transferred shares;

- the transferor is deemed to remain the holder of a share until the transfers are registered and the name of the transferee is entered in the registers of members of EDS Consolidated Pty Ltd and EDS Consolidated Holding Pty Ltd.

If supplementary formalities are required in order to implement the transfer of the shares, Hewlett-Packard Dusseldorf B.V., as the contributor, will undertake the necessary steps as soon as possible and provide the undersigned notary with the relevant proof that such formalities have been accomplished as soon as possible.

### Third resolution

As a consequence of the contribution above mentioned, the general meeting resolves to amend article 5.1 of the Company's articles of incorporation which shall now read as follows:

" **5.1.** The capital of the Company is set at one million one hundred eighty-six thousand one hundred five euro (EUR 1,186,105) divided into two (2) limited Class A shares held by the limited shareholders ("actionnaires commanditaires") and unlimited shares held by the unlimited shareholders ("actionnaires commandités"). The unlimited shares are divided into ninety-four thousand four hundred and nine (94,409) Class B shares, three hundred thirty-one thousand and thirty-four (331,034) Class C shares, four hundred twenty-nine thousand nine hundred and thirty-five (429,935) Class D shares, sixty-five thousand seven hundred and seventy-two (65,772) Class E shares, and twenty-seven thousand seven hundred and thirty-two (27,732) Class F shares, each share having a nominal value of one euro and twenty-five cent (EUR 1.25).

The rights and obligations attached to the shares of each class, as defined in these articles of incorporation, shall be identical except for the rights and obligations attached by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and by these articles of incorporation to the various classes of shares, notably the right with respect to the distribution of income or allocation of assets or proceeds by the Company (including on its dissolution or liquidation), as defined in Articles 28 and 29 of these articles of incorporation."

### Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present stated increase of capital, are estimated at eight thousand euro (EUR 8,000).

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing persons, said persons appearing signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-huit août.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Hewlett Packard Luxembourg S.C.A., une société en commandite par actions, ayant son siège social à 75, Parc d'Activités Capellen, L- 8308 Capellen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 79.540 (la "Société"), constituée sous la dénomination de Compaq Computer Luxembourg S.C.A. suivant acte notarié en date du 5 décembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 17 juillet 2001, sous le numéro 538. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte du notaire soussigné en date du 27 août 2009, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée s'est ouverte à 17.30 heures sous la présidence de Monsieur Franck Deconinck, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Marie Kaiser, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée a l'ordre du jour suivant:

1) Augmentation du capital social de la Société de son montant actuel d'un million cent soixante-dix-sept mille neuf cent vingt et un euros et vingt-cinq cents (EUR 1.177.921,25) par un montant de huit mille cent quatre-vingt-trois euros et soixante-quinze cents (EUR 8.183,75) jusqu'à un montant d'un million cent quatre-vingt-six mille cent cinq euros (EUR 1.186.105) par l'émission de six mille cinq cent quarante-sept (6.547) nouvelles actions de catégorie F de la Société, ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25).

2) Souscription et paiement des nouvelles actions.

3) Modification de l'article 5.1. des statuts de la Société.

4) Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.



Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varientur par les comparants, resteront pareillement annexées aux présentes.

III. Que l'intégralité du capital social étant présent ou représenté à la présente assemblée et que tous les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir été dûment convoqués et avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable avant cette assemblée, les convocations d'usage n'ont pas été nécessaires.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel d'un million cent soixante-dix-sept mille neuf cent vingt et un euros et vingt-cinq cents (EUR 1.177.921,25) par un montant de huit mille cent quatre-vingt-trois euros et soixante-quinze cents (EUR 8.183,75) jusqu'à un montant d'un million cent quatre-vingt-six mille cent cinq euros (EUR 1.186.105) par l'émission de six mille cinq cent quarante-sept (6.547) actions de commandité de catégorie F de la Société, ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25).

#### *Souscription et Libération*

Les six mille cinq cent quarante-sept (6.547) nouvelles actions de commandité de catégorie F de la Société, sont souscrites par Hewlett-Packard Dusseldorf B.V., une société à responsabilité limitée (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid), constituée selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à Amstelveen, Pays-Bas et établie au Startbaan 16, 1187 XR Amstelveen, Pays-Bas et enregistrée au registre de commerce de la Chambre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 34316205,

ici représentée par Monsieur Franck Deconinck, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 26 août 2009, ci-après attachée, sous réserve de l'"Affectation", telle que définie ci-dessous.

Hewlett-Packard Dusseldorf B.V. fait une contribution en nature qui consiste en:

- cent pour cent (100%) (i.e. trois (3) actions ordinaires) qu'elle détient dans le capital social de EDS Consolidated Pty Ltd, une société constituée sous les lois Australiennes, ayant son siège social à 353 Burwood Highway, Forest Hill, Victoria 313, Australie et enregistrée auprès du Australian Securities & Investments Commission sous le numéro ACN 134 926 211; and

- cent pour cent (100%) (i.e. trois (3) actions ordinaires) qu'elle détient dans le capital social de EDS Consolidated Holding Pty Ltd, une société constituée sous les lois Australiennes, ayant son siège social à 353 Burwood Highway, Forest Hill, Victoria 313, Australie et enregistrée auprès du Australian Securities & Investments Commission sous le numéro ACN 134 926 186,

pour un montant total de cinq cent vingt-huit millions quatre cent quarante-six mille quatre dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 528.446.004) qui correspond à un montant de trois cent soixante-neuf millions six cent quarante-six mille cinquante-sept euros et soixante-quatre cents (EUR 369.646.057,64) au taux de change FX du 26 août 2009 fixé à un virgule quatre mille deux cent quatre-vingt-seize dollars des Etats-Unis d'Amérique / Euro (1,4296 USD / EUR).

Le montant total de cinq cent vingt-huit millions quatre cent quarante-six mille quatre dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 528.446.004) qui correspond à un montant de trois cent soixante-neuf millions six cent quarante-six mille cinquante-sept euros et soixante-quatre cents (EUR 369.646.057,64) est affecté comme suit (l'"Affectation"):

- un montant de huit mille cent quatre-vingt-trois euros et soixante-quinze cents (EUR 8.183,75) correspondant à un montant de onze mille six cent quatre-vingt-dix-neuf dollars des Etats-Unis d'Amérique et quarante-neuf cents (USD 11.699,49) est affecté au capital social de la Société; et

- un montant de cinq cent vingt-huit millions quatre cent trente-quatre mille trois cent quatre dollars des Etats-Unis d'Amérique et cinquante-et-un cents (USD 528.434.304,51) correspondant à un montant de trois cent soixante-neuf millions six cent trente-sept mille huit cent soixante-treize euros et quatre-vingt-neuf cents (EUR 369.637.873,89) est affecté au compte de prime émission de la Société.

Tous les autres actionnaires de la Société ont déclaré via leur représentant vouloir renoncer à tout éventuel droit préférentiel de souscription dans le cadre de l'émission de nouvelles actions à la présente assemblée générale des actionnaires.

Le notaire a reçu des preuves de transfert concernant les actions transférées.

Dans la mesure où des actions de sociétés qui ne sont pas reconnues fiscalement aux Etats-Unis sont apportées à la Société dans le cadre d'un échange de valeurs avec d'autres actions dans des sociétés qui ne sont pas considérées comme non reconnues fiscalement aux Etats-Unis, les actions émises et l'augmentation de la prime d'émission non prévue (onbedongen agio) fournies par la Société en échange des actions dans les sociétés non reconnues fiscalement, seront égales à la valeur nette comptable correspondante, laquelle est la valeur nette comptable des actifs moins les dettes des sociétés non reconnues fiscalement.

Suite à l'émission des six mille cinq cent quarante-sept (6.547) nouvelles actions de commandité de la classe F de la Société ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune, lesdites actions ont été entièrement libérées, comme décrit ci-dessus, conformément à l'Affectation, telle que décrite ci-dessus.

Hewlett-Packard Dusseldorf B.V., agissant par son représentant, a expressément déclaré apporter à la Société les participations ci-dessus mentionnées.

L'évaluation de cet apport a fait l'objet d'un rapport établi en date du 28 août 2009 par le réviseur d'entreprises Ernst & Young S.A., société anonyme, ayant son siège social à 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5565 Munsbach, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 47.771.

La conclusion du rapport des réviseurs d'entreprises est la suivante:

"Based on the work performed and described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the contribution in kind does not correspond at least in number and par value to the 6,547 new Class F shares with a par value of EUR 1,25 each together with a share premium of EUR 369,637,873.89. The total amount of the contribution is EUR 369,646,057.64."

Ledit rapport restera annexé aux présentes.

L'apporteur, agissant par son représentant, déclare que:

- il est seul détenteur des actions apportées et il a pouvoir absolu, droit et autorité de transférer les actions à la Société;
- aucune personne ne peut se prévaloir de droits conditionnels ou inconditionnels, à l'encontre des actions détenues par Hewlett-Packard Dusseldorf B.V. dans les sociétés ci-dessus mentionnées; et
- les actions apportées sont libres de tous privilèges, frais, réclamations, restrictions ou charges de tout genre, y compris de toute limitation liée à tout droit d'usufruit ou de gages.
- les actions de EDS Consolidated Pty Ltd et de EDS Consolidated Holding Pty Ltd ont été transférées avec le consentement des administrateurs de EDS Consolidated Pty Ltd et de EDS Consolidated Holding Pty Ltd, qui peuvent, en totale discrétion, refuser d'enregistrer tout transfert d'actions sans donner aucune raison;
- les documents de transfert des actions ont été fait par écrit et exécutés par ou au nom du cédant et du cessionnaire et ont été remis aux sièges sociaux de EDS Consolidated Pty Ltd et de EDS Consolidated Holding Pty Ltd;
- le certificat des actions transférées est attaché aux documents de transfert;
- le cédant est considéré comme restant titulaire d'une quelconque action jusqu'à ce que le transfert soit enregistré et que le nom du cessionnaire soit inscrit dans le registre des actionnaires de EDS Consolidated Pty Ltd et de EDS Consolidated Holding Pty Ltd.

Si des formalités supplémentaires sont nécessaires pour exécuter les transferts des actions apportées, Hewlett-Packard Dusseldorf B.V., en tant qu'apporteur, prendra toutes les mesures nécessaires dès que possible et fournira au notaire soussigné la preuve que ces formalités ont été accomplies dès que possible.

#### *Troisième résolution*

Suite à l'apport ci-dessus mentionné, l'assemblée générale décide de modifier l'article 5.1. des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à un million cent quatre-vingt-six mille cent cinq euros (EUR 1,186,105) divisé en deux (2) actions de commanditaire de la catégorie A détenus par les actionnaires commanditaires et les actions de commandité détenues par les actionnaires commandités. Les actions de commandité sont divisées en quatre-vingt-quatorze mille quatre cent neuf (94.409) actions de catégorie B, trois cent trente et un mille trente-quatre (331.034) actions de catégorie C, quatre cent vingt-neuf mille neuf cent trente-cinq (429.935) actions de catégorie D, soixante-cinq mille sept cent soixante-douze (65.772) actions de catégorie E et vingt-sept mille sept cent trente-deux (27.732) actions de catégorie F, chaque action ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25).

Les droits et obligations attachés aux actions de chaque catégorie, tels que définis dans les présents statuts, seront identiques sous réserve des droits et obligations des différentes catégories d'actions attachés par la loi du Grand-Duché de Luxembourg et par les statuts aux différentes catégories d'actions, notamment les droits relatifs aux distributions de bénéfice ou attribution d'actifs ou de produits par (y compris lors de sa liquidation ou sa dissolution), tels que définis aux articles 28 et 29 des présents statuts."

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui naîtront à charge de la Société en raison de la présente augmentation de capital, sont estimés à huit mille euros (EUR 8.000).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise prévaudra.

Et après lecture faite et interprétation donnée, les comparants ont signés, ensemble avec le notaire, le présent acte.

Signé: F. DECONINCK, M. KAISER, F. STOLZ-PAGE et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1<sup>er</sup> septembre 2009 LAC/2009/35529. Reçu soixante quinze euros €75,-

Le Receveur (signé): SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 7 septembre 2009.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2009121224/295.

(090145852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2009.

---

**SkyCo Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 133.276.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009121437/10.

(090145893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2009.

---

**Manuloc International, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, 37, rue Romain Fandel.

R.C.S. Luxembourg B 69.073.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009121436/10.

(090145897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2009.

---

**BS Real Estate (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 125.870.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 19 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°1.063 du 5 juin 2007.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BS Real Estate (Lux) S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009121287/14.

(090146037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2009.

---

**Obermark, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 6, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 134.998.

Les comptes annuels au 31 mars 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009121656/11.

(090145984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2009.

---



**Clé de Sol, Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 113.667.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 18 septembre 2009. Signature.

Référence de publication: 2009121652/10.

(090145987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2009.

**Polish Gamma Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Polish Retail Group S.à r.l.).**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 142.541.

In the year two thousand nine, on the twenty-eighth day of the month of August.

Before Maître Joëlle BADEN, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared:

POLISH ENTERPRISE INVESTORS VI GP, LTD, with registered office in PO Box 309GT, Uglan House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, The Cayman Islands, acting as general partner of POLISH ENTERPRISE FUND VI, L.P.,

duly represented by Mr Philippe PONSARD, ingénieur commercial, residing professionally at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal on August 26, 2009.

Said proxy, signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

That the said appearing party is the sole member of POLISH RETAIL GROUP S.à r.l., with registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register at section B under number 142 541, incorporated pursuant to a notarial deed dated 3 October 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2713 of the 6 November 2008, (the "Company").

All this being declared, the appearing party holding one hundred percent (100%) of the corporate capital of the company, represented as stated here above, acting in lieu of the extraordinary general meeting, has taken the following resolutions:

*First resolution*

The sole member decides to change the Company's denomination from "POLISH RETAIL GROUP S.à r.l." into "POLISH GAMMA GROUP S.à r.l.".

*Second resolution*

As a consequence of the preceding resolution, the sole member decides to amend article 1 of the by-laws, which henceforth will read as follows:

" **Art. 1.** There exists a limited liability company under the name of POLISH GAMMA GROUP S.à r.l., governed by these articles and by the relevant legislation."

*Costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed have been estimated at about one thousand euro (EUR 1,000).

*Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same proxy holder and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed is drawn up in Luxembourg, at the registered office of the Company, on the day indicated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, said proxy holder signed together with the notary the present original deed.

**Follows the French version of the preceding text:**

L'an deux mille neuf, le vingt-huit août.

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

POLISH ENTERPRISE INVESTORS VI GP, LTD, ayant son siège social à PO Box 309GT, Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, The Cayman Islands, agissant comme general partner de POLISH ENTERPRISE FUND VI, L.P.,

ici représentée par Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 26 août 2009.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Qu'elle est la seule et unique associée de la société POLISH RETAIL GROUP S.à r.l., ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 142 541, constituée suivant acte notarié en date du 3 octobre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2713 du 6 novembre 2008, (la "Société").

Tout ceci ayant été déclaré, la comparante, représentée comme dit ci-avant, détenant cent pour-cent (100%) du capital de la Société, agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire, a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associée unique décide de modifier la dénomination sociale de la Société de "POLISH RETAIL GROUP S.à r.l." en "POLISH GAMMA GROUP S.à r.l."

*Seconde résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'associée unique décide de modifier l'article 1 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 1<sup>er</sup>** . Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de POLISH GAMMA GROUP S.à r.l., régie par les présents statuts et par les dispositions légales."

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève approximativement à mille euros (EUR 1.000).

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français. Sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. PONSARD et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1<sup>er</sup> septembre 2009. LAC / 2009 /35527. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 7 septembre 2009.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2009121322/87.

(090145810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2009.

**Obermark, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 6, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 134.998.

Les comptes annuels au 31 mars 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 17 septembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009121659/11.

(090145982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2009.

---

**Roodvoet S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 125.794.

---

Le bilan de la société au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009121649/13.

(090145988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2009.

---

**F. BR. Resto. In-Vino S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-5730 Aspelt, 1, Op der Gare.

R.C.S. Luxembourg B 148.098.

---

STATUTS

L'an deux mil neuf, le huit septembre.

Par devant Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Michele FRINO, restaurateur, né à Conza Della Campania (Italie) le 8 mai 1948, demeurant à L-5730 Aspelt, 1, Op der Gare.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il déclare constituer:

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société à responsabilité limitée prend la dénomination de "F. BR. RESTO. IN-VINO S.à r.l.".

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Aspelt.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'assemblée générale des associés.

**Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'un restaurant-pizzeria avec débit de boissons alcooliques et non-alcooliques.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 4.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 5.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société pour finir le trente et un décembre deux mil neuf.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (EUR 124,-) chacune.

Les cent (100) parts sociales ont été souscrites par Monsieur Michele FRINO, restaurateur, né à Conza Della Campania (Italie) le 8 mai 1948, demeurant à L-5730 Aspelt, 1, Op der Gare, et ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que l'associé unique reconnaît.

**Art. 7.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

**Art. 8.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

**Art. 10.** Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 11.** Le décès, l'interdiction ou la faillite de l'un des associés n'entraîneront pas la dissolution de la société. Les héritiers de l'associé prédécédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

**Art. 12.** Chaque année, le 31 décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5,00 %) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde restera à la libre disposition des associés.

**Art. 13.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.

**Art. 14.** Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, l'associé unique exerce les mêmes pouvoirs que ceux attribués à l'assemblée des associés dans la société à responsabilité limitée.

Les décisions de l'associé unique prises dans ce cadre sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit. De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

**Art. 15.** Tous les points non expressément prévus aux présents statuts seront déterminés en accord avec la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures.

#### *Frais*

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille euros (EUR 1.000,-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Ensuite l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire a pris les décisions suivantes:

- L'adresse de la société est à L-5730 Aspelt, 1, Op der Gare.
- Est nommée gérante technique pour une durée indéterminée,

Madame Antoniella CHIARELLO, commerçante, née à Luxembourg le 10 mars 1970, demeurant à L-5720 Aspelt, 1, Um Klaepchen, ici présente et ce acceptant.

- Est nommé gérant administratif pour une durée indéterminée, Monsieur Michele FRINO, préqualifié.
- La société se trouve valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de la gérante technique et du gérant administratif.

DONT ACTE, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée en une langue de lui connue au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Michele FRINO, Antoniella CHIARELLO, Tom METZLER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 septembre 2009. Relation: LAC/2009/36468. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur (signé): Francis Sandt.*

POUR COPIE CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

Luxembourg-Bonnevoie, le 15 septembre 2009.

Tom METZLER.

Référence de publication: 2009121360/79.

(090145874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2009.

#### **Ets Pierre Kess et Fils S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4385 Ehlerange, Z.A.R.E. - Ilot Est n° 7.

R.C.S. Luxembourg B 90.178.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009121277/10.

(090146318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2009.

**Chessmaster S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1835 Luxembourg, 23, rue des Jardiniers.

R.C.S. Luxembourg B 109.644.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009121272/10.

(090146313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2009.

**Harmonie A 2, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7350 Lorentzweiler, 42A, rue Belle-Vue.

R.C.S. Luxembourg B 139.058.

L'an deux mil neuf, le dix-neuf août.

Par devant Maître Urbain THOLL, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

1. Monsieur Fernand BESCH, fonctionnaire des P&T, demeurant à L-7350 Lorentzweiler, 42A, rue Belle-Vue,
2. Madame Aksana CHYZHYK, sans état particulier, demeurant à L-7350 Lorentzweiler, 42A, rue Belle-Vue.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. La société à responsabilité limitée "HARMONIE A 2", avec siège social à L-7350 Lorentzweiler, 42A, rue Belle-Vue, a été constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné en date du 15 mai 2008, publié au Mémorial C numéro 1556 du 25 juin 2008.

La société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B 139.058.

II. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE SIX CENT EUROS (€12.600,-), représenté par CENT (100) parts sociales, d'une valeur nominale de CENT VINGT-SIX EUROS (€126,-) chacune, entièrement souscrites et libérées comme suit:

- Monsieur Fernand BESCH, préqualifié, quarante-neuf parts sociales . . . . .	49
- Madame Aksana CHYZHYK, préqualifiée, cinquante et une parts sociales . . . . .	51
Total: cent parts sociales . . . . .	100

*Unique résolution*

Les associés décident de compléter l'objet social de la société.

En conséquence il sera ajouté un paragraphe entre le premier et le deuxième paragraphe de l'article 3 des statuts comme suit:

"La société a pour objet l'exploitation d'une agence immobilière, la promotion, l'acquisition, la vente, la mise en valeur et la construction de tous immeubles ainsi que la gérance et la location de ces immeubles."

*Frais*

Le montant des frais, incombant à la société en raison des présentes, est estimé sans nul préjudice à la somme de HUIT CENT CINQUANTE EUROS (€ 850,-).

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec Nous notaire.

Signé: BESCH - CHYZHYK - THOLL

Enregistré à Mersch, le 20 août 2009. Relation: MER/2009/1514. Reçu soixante-quinze euros 75,-€

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial.

Mersch, le 17 septembre 2009.

Urbain THOLL.

Référence de publication: 2009121169/39.

(090146078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2009.

**LUXTECMA Service S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 7A, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 53.120.

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que je suis démissionnaire de mes fonctions de Commissaire aux Comptes au sein de votre société.

Luxembourg, le 15 septembre 2009.

Katia WIECZORECK.

Référence de publication: 2009120881/10.

(090145602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2009.

**Real South Investment Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 41.068.

Les comptes annuels au 31.03.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FBK

FIDUCIAIRE BENOY KARTHEISER

45-47 route d'Arlon L-1140 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2009120869/13.

(090145537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2009.

**ICG International Computing Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 101.522.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FBK

FIDUCIAIRE BENOY KARTHEISER

45-47, route d'Arlon, L-1140 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2009120867/13.

(090145533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2009.

**Reno-Hamm-Group Geschäftsführungs-GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 109.412.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FBK

FIDUCIAIRE BENOY KARTHEISER

45-47 route d'Arlon L-1140 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2009120868/13.

(090145534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2009.

**Chanuka S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 68.722.

Je soussigné, Monsieur Aniel Gallo, né le 06/02/1962 à Torre Annunziata, domicilié à L-8211 Mamer, Route d'Arlon, 53 démissionne de mon poste d'administrateur dans la société Chanuka S.A., R.C.S. B 68.722, avec siège social à L-8211 Mamer, Route d'Arlon, 53.



Mamer, le 17 août 2009.

Aniel Gallo.

Référence de publication: 2009120878/11.

(090145623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2009.

**MD SKIN Solutions Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1463 Luxembourg, 29, rue du Fort Elisabeth.

R.C.S. Luxembourg B 148.095.

—  
STATUTS

L'an deux mil neuf

Le vingt et un juillet.

Par devant Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg.

Ont comparu:

1.- La société anonyme "Germanos Group s.a.l", domiciliée: enregistrée au registre du commerce de Beyrouth-Liban sous le Numéro: 18010161 en date du 2 juin 2005;

ici représentée par son Président Directeur Général Monsieur Dany Michel GERMANOS demeurant professionnellement à L-1463 Luxembourg, 29, rue du Fort Elisabeth,

2.- Monsieur Dany Michel GERMANOS directeur de sociétés, né à Deir El Kamar (Liban), le 8 février 1979 demeurant professionnellement à L-1463 Luxembourg 29, rue du Fort Elisabeth.

3.- Mademoiselle Carine GERMANOS, directrice de ventes, née à Deir El Kamar (Liban), le 1<sup>er</sup> juin 1983, demeurant à l'Immeuble Guibinian, Rue Naoum Labaki 2, Horch Tabet, Liban,

ici représentée par Monsieur Dany Michel GERMANOS, prédit, agissant en vertu d'une procuration spéciale sous seing privé datée du 21 juillet 2009.

4.- Mademoiselle Dina GERMANOS, directrice marketing, née à Deir El Kamar (Liban), le 27 mai 1976 à Deir El Kamar, Liban, demeurant à l'Immeuble Guibinian, Rue Naoum Labaki 2, Horch Tabet, Liban,

laquelle procuration a été paraphée "ne varietur" par les parties et le notaire et restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de "MD SKIN Solutions Sàrl".

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

**Art. 3.** La société a pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger toute prestation de service en général, la société est autorisée à procéder à toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières dans le cadre de son objet social.

La société a pour objet la participation sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscriptions ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilière de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession et la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées.

La société peut prêter à des sociétés de son groupe ou emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tout concours. D'une façon générale elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation. La société pourra conformément aux lois et règlements vigueur, exercer des mandats d'administrateurs, de liquidateur et de commissaire.

**Art. 4.** La durée de la société est indéterminée.

**Art. 5.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2009.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EURO (12 500.- EUR) représentée par CENT (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EURO (125.- EUR) chacune.

Ces parts ont été souscrites comme suit:

- Germanos Group s.a.l, prédite . . . . .	49 parts sociales
- Mademoiselle Carine GERMANOS, prédite . . . . .	10 parts sociales
- Mademoiselle Dina GERMANOS, prédite . . . . .	10 parts sociales

- Monsieur Dany Michel GERMANOS, pr dit . . . . . 31 parts sociales.  
TOTAL: . . . . . 100 parts sociales.

Ces parts sociales ont  t  int gralement lib r es par des versements en esp ces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EURO (12 500,- EUR) se trouve d s   pr sent   la libre disposition de la soci t , ainsi qu'il en a  t  justifi  au notaire instrumentaire qui le constate express ment.

**Art. 7.** Chaque part sociale donne droit   une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les b n fices.

**Art. 8.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associ s. Elles peuvent  tre c d es entre vifs   des non-associ s qu'avec l'agr ment des associ s repr sentant les trois quart du capital social.

**Art. 9.** La soci t  est administr e par un ou plusieurs g rants, associ s ou non, choisis par les associ s qui fixent leurs pouvoirs. Ils peuvent  tre   tout moment r voqu s par d cision des associ s.

A moins que les associ s n'en d cident autrement, le ou les g rants ont les pouvoirs les plus  tendus pour agir au nom de la soci t  en toutes les circonstances.

**Art. 10.** Simples mandataires de la soci t , le ou les g rants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement   celles-ci, ils ne seront responsables que de l'ex cution de leur mandat.

**Art. 11.** Le d c s, l'interdiction ou la faillite de l'un des associ s n'entra neront pas la dissolution de la soci t . Les h ritiers de l'associ  pr d c d  n'auront pas le droit de faire apposer des scell s sur les biens et valeurs de la soci t , pour faire valoir leurs droits. Ils devront se tenir aux valeurs constat es dans le dernier bilan.

**Art. 12.** Chaque ann e, le 31 d cembre, il sera dress  un inventaire de l'actif et du passif de la soci t . Le b n fice net constat , d duction faite des frais g n raux, traitements et amortissements, sera r parti de la fa on suivante:

- Cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de r serve l gal, dans la mesure des dispositions l gales;
- Le solde restera   la libre disposition des associ s.

**Art. 13.** En cas de dissolution de la soci t , la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associ s ou non, d sign s par les associ s.

**Art. 14.** Pour tout ce qui n'est pas pr vu aux pr sents statuts, les parties s'en r f rent aux dispositions l gales.

#### *Frais*

Le montant des frais g n ralement quelconques incombant   la soci t  en raison de sa constitution s' l ve approximativement   MILLE EURO (1000,- EUR).

#### *Assembl e G n rale*

Ensuite les associ s, repr sentant l'int gralit  du capital social, et se consid rant comme d ument convoqu s, se sont r unis en assembl e g n rale extraordinaire et ont pris   l'unanimit  des voix les r solutions suivantes:

L'adresse de la soci t  est fix e   L-1463 Luxembourg, 29 rue du Fort Elisabeth;

Est nomm  g rant:

- Monsieur Dany Michel GERMANOS, pr dit.

La soci t  est valablement engag e par la signature du g rant.

Est appel  aux fonctions de commissaire aux comptes:

- La soci t    responsabilit  limit e "COMPTEX Sarl", ayant son si ge social   L-1463 Luxembourg, 29 rue du Fort Elisabeth, inscrite au registre du commerce et des soci t s   Luxembourg sous le num ro B 129 165.

Le mandat du commissaire aux comptes prendra fin   l'assembl e g n rale de l'ann e 2011.

Avant la cl ture du pr sent acte le notaire instrumentaire soussign  a attir  l'attention des constituants sur la n cessit  d'obtenir une autorisation administrative pour exercer les activit s d crites dans l'objet social.

DONT ACTE, fait et pass    Bettembourg, en l' tude.

Et apr s lecture faite et interpr tation donn e aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, pr nom usuel,  tat et demeure, ils ont tous sign  le pr sent acte avec le notaire.

Sign : Germanos, Germanos, C. Doerner.

Enregistr    Esch/Alzette Actes Civils, le 24 juillet 2009. Relation EAC/2009/8948. Re u SOIXANTE QUINZE EURO 75,00 Euro.

Le Receveur ff. (sign ): M.N. Kirchen.

POUR EXPEDITION CONFORME, d livr e   la soci t  sur demande.

Bettembourg, le 5 ao t 2009.

Christine DOERNER.

R f rence de publication: 2009121283/102.

(090145806) D pos  au registre de commerce et des soci t s de Luxembourg, le 21 septembre 2009.

**Umberstone Financière S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 63.418.

Le bilan au 31 décembre 2008 dûment approuvé, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme  
Umberstone Financière S.A.  
Signature

Référence de publication: 2009121664/12.

(090146093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2009.

---

**General Silicone S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 106.357.

Le bilan au 31 décembre 2008 dûment approuvé, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme  
GENERAL SILICONE S.A.  
Signature

Référence de publication: 2009121662/12.

(090146094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2009.

---

**Perfin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 95.870.

Le bilan au 31 décembre 2008 dûment approuvé, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme  
PERFIN S.A.  
Signature

Référence de publication: 2009121661/12.

(090146096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2009.

---

**Premier Education Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée,**

**(anc. Baring Private Equity Asia IV Holding (7) S.à r.l.).**

**Capital social: EUR 14.043,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 139.962.

In the year two thousand and nine, on the eight of September.

Before Us Maitre Marline SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

1) Baring Private Equity Asia IV Holding (7) Limited, a company incorporated under the laws of the British Virgin Islands, with registered office at Offshore Incorporations Centre, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, here represented by Mr Franck Jacoby, employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Singapore, on September 2<sup>nd</sup>, 2009;

2) Baring Private Equity Asia III Holding (15) Limited, a company incorporated under the laws of the British Virgin Islands, with registered office at Offshore Incorporations Centre, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, here represented by Mr Franck Jacoby, employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Singapore, on September 2<sup>nd</sup> 2009;

3) Premier Education Co-Investment Limited, a company incorporated under the laws of the British Virgin Islands, with registered office at c/o Orangefield Management Services (BVI) Limited, Columbus Centre, 2<sup>nd</sup> Floor - Suite 210, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, here represented by Mr Franck Jacoby, employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Singapore, on September 2<sup>nd</sup> 2009,  
(the Shareholders).

Said proxies, after having been signed "ne varietur by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

Such appearing parties have requested the undersigned notary to act that they represent the entire share capital of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) Baring Private Equity Asia IV Holding (7) S. à r.l., (the Company), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 139.962, having its registered office at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, incorporated on July 1<sup>st</sup>, 2008 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1856 on July 29<sup>th</sup>, 2008, and that has been amended for the last time pursuant to a deed of the same notary on December 16<sup>th</sup>, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 165 on January 26<sup>th</sup>, 2009.

The Shareholders acknowledge that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on the following agenda:

#### *Agenda*

1. Decision to change the name of the Company to "Premier Education Holdings S.à r.l.";
2. Amendment of article 1 of the articles of association of the Company to reflect such change of name;
3. Miscellaneous.

This having been declared, the Shareholders, represented as stated above, have taken the following resolutions:

#### *First resolution*

The Shareholders resolve to change the name of the Company from Baring Private Equity Asia IV Holding (7) S. à r.l. to Premier Education Holdings S.à r.l..

#### *Second resolution*

Further to the first resolution above, the Shareholders resolve to amend article 1 of the articles of association of the Company to reflect such name change so that article 1 shall henceforth be read as follows in its English version:

" **Art. 1. Name.** The name of the company is "Premier Education Holdings S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles)."

#### *Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing party, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, said proxy holder signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mil neuf, le huit septembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

#### **ONT COMPARU:**

1) Baring Private Equity Asia IV Holding (7) Limited, une société de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social au Offshore Incorporations Centre, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, ici représentée par Monsieur Franck Jacoby, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Singapour, le 2 septembre 2009;

2) Baring Private Equity Asia III Holding (15) Limited, une société de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social au Offshore Incorporations Centre, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, ici représentée par Monsieur Franck Jacoby, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Singapour, le 2 septembre 2009;

3) Premier Education Co-Investment Limited, une société de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social au c/o Orangefield Management Services (BVI) Limited, Columbus Centre, 2<sup>nd</sup> Floor - Suite 210, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, ici représentée par Monsieur Franck Jacoby, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Singapoure, le 2 septembre 2009,

(les Associés).

Lesdites procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et par le notaire instrumentaire, demeureront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci auprès des autorités compétentes.

Les parties comparantes ont requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'ils représentent la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée constituée sous le droit luxembourgeois Baring Private Equity Asia IV Holding (7) S. à r.l. (la Société), immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 139.962, ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert, à L-2453 Luxembourg, constituée le 1<sup>er</sup> juillet 2008 en vertu d'un acte du notaire instrumentaire, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1856 du 29 juillet 2008, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivante acte reçu par le même notaire en date du 16 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 165 du 26 janvier 2009.

Les Associés déclarent que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Décision de procéder au changement de nom de la Société en Premier Education Holdings S.à r.l.;
2. Décision de modifier l'article 1 des statuts de la Société pour y refléter le changement de nom de la Société;
3. Divers.

Ceci ayant été déclaré, les Associés représentés comme indiqué ci-avant, ont pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Les Associés décident de modifier le nom de la Société de Baring Private Equity Asia IV Holding (7) S. à r.l. en Premier Education Holdings S.à r.l..

#### *Deuxième résolution*

Les Associés décident de modifier l'article 1 des statuts de la Société en vue de refléter la première résolution ci-dessus, de sorte que cet article aura désormais la teneur suivante dans la version française des statuts:

" **Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Le nom de la société est "Premier Education Holdings S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts)."

#### *Estimation des coûts*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société ou pour lesquels elle est responsable, en conséquence de la présente augmentation de capital, sont estimés approximativement à mille deux cents euros (EUR 1.200).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: F. Jacoby et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 septembre 2009. LAC/2009/36835. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

*Le Receveur ff.* (signé): Franck Schneider.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009121177/119.

(090145913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2009.

**Coficom Expertise S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 79.500,00.**

Siège social: L-9706 Clervaux, 2A, route d'Eselborn.

R.C.S. Luxembourg B 122.580.

L'an deux mil neuf, le huit septembre.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

**A COMPARU:**

ECOTRUST S.A., ayant son siège social à L-9706 Clervaux, 2A/46, route d'Eselborn, dûment représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Joseph DELREE, expert-comptable, demeurant à L-9706 Clervaux, 2A, route d'Eselborn,

étant le seul associé de, et détenant toutes les cent vingt-cinq (125) parts sociales émises dans, Coficom Expertise S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-9706 Clervaux, 2A, route d'Eselborn, constituée suivant acte reçu par le notaire André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors de résidence à Luxembourg en date du 28 novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 425 du 22 mars 2007. Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 9 juillet 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1653 du 27 août 2009.

La partie comparante prénommée a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. ECOTRUST S.A., précitée, détient toute les cent vingt-cinq (125) parts sociales, représentant l'intégralité des parts sociales, de sorte que des décisions peuvent être valablement prises sur tous les points listés ci-dessous.

II. Les points sur lesquels des résolutions doivent être passées sont les suivants:

1. Augmentation du capital social de la société à concurrence de vingt mille euros (20.000.- EUR) pour le porter de son montant actuel de cinquante-neuf mille cinq cents euros (59.500 - EUR) à soixante-dix-neuf mille cinq cents euros (79.500,- EUR), sans émission de parts sociales, par un apport en espèces;

2. Modification subséquente de l'article 6 paragraphe 1 des statuts afin de l'adapter aux décisions prises lors de cette assemblée;

3. Divers.

Ceci ayant été déclaré, l'Associé Unique représenté comme indiqué ci-avant, a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la société à concurrence de vingt mille euros (20.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de cinquante-neuf mille cinq cents euros (59.500,- EUR) à soixante-dix-neuf mille cinq cents euros (79.500,- EUR) sans émission de parts sociales, par un apport en espèces.

Ladite somme se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant par un certificat bancaire constatant la disponibilité du montant sur le compte bancaire de la Société.

*Deuxième résolution*

Suite aux résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6. Paragraphe 1<sup>er</sup>.** Le capital social est fixé à soixante-dix-neuf mille cinq cents euros (79.500,- EUR), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales sans désignation de valeur nominale, toutes intégralement souscrites et libérées."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée.

*Frais*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de l'augmentation s'élèvent approximativement à mille euros (1.000,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du document ayant été faite aux parties comparantes, celles-ci ont signé, avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: J. DELREE et M. SCHAEFFER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 septembre 2009. LAC/2009/36837. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 17 septembre 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009121151/55.

(090145978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2009.

---

**Rois Mages Investissement SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 129.582.

L'an deux mil neuf, le onze septembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "ROIS MAGES INVESTISSEMENT S.A.", R.C.S. Luxembourg Numéro B 129.582 ayant son siège social à L-1449 Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte du notaire instrumentaire, en date du 11 juin 2007 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1768 du 21 août 2007.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Marc KOEUNE, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Corinne PEYRON, employée privée, domiciliée professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Isabel DIAS, employée privée, domiciliée professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Dissolution de la société et mise en liquidation.
2. Nomination d'un ou plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.
3. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale nomme aux fonctions de liquidateur, pour la durée de la liquidation, la société LISOLUX S.à r.l., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117.503, qui aura les pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, y compris ceux de réaliser les opérations prévues à l'article 145 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Koeune, C. Peyron, I. Dias et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 septembre 2009. LAC/2009/37333. Reçu douze euros (12.- €)

*Le Receveur ff. (signé):* Franck Schneider.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009121148/50.

(090145968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2009.

---

**Oriflame Cosmetics S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 20, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 8.835.

In the year two thousand nine, on the twenty-seventh day of August.

Before Me Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Me Gérard Lecuit notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, who shall remain the depositary of the present deed.

There appeared:

Maître Nathalie HOULLE, attorney at law, residing professionally in Luxembourg, acting as special attorney of ORIFLAME COSMETICS S.A. (here after "the Company") pursuant to a resolution of the board of directors passed on 21 August 2009.

A copy of which shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party declared and requested the notary to act that:

1. The Company has been incorporated under the name of "ORIFLAME INTERNATIONAL S.A." pursuant to a deed of Mr. Georges ALTWIES, notary residing in Dudelange on 22 January 1970, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 61 dated 16 May 1970, the articles of the Company having been amended several times and for the last time pursuant to a deed of Mr. Gérard LECUIT on 25 June 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1527 dated 7 August 2009.

2. The share capital of the Company is fixed at seventy million eight hundred thirty nine thousand three hundred ninety three Euros and seventy-five Cents (EUR 70,839,393.75.-) represented by fifty six million six hundred seventy one thousand five hundred fifteen (56,671,515) shares of no nominal value.

3. According to article 5 paragraph 1 of the articles of association of the Company, the authorised capital is fixed one hundred and two million four hundred thousand Euros (EUR 102,400,000.-) and article 5 paragraph 2 of the articles of association of the Company allows the board of directors to increase the share capital of the Company within the authorised capital and to exclude the pre-emption rights of existing shareholders, and notably to issue on these terms up to two million one hundred thousand (2,100,000) shares to persons exercising their rights under the 2008 share incentive plan.

4. During its meeting dated 21 August 2009, the board of directors resolved to increase the share capital of the Company by an amount of one hundred thirty thousand fifty one Euros and twenty-five Cents (EUR 130,051.25.-) within the authorised share capital by the issue of one hundred four thousand forty one (104,041) new shares of the Company of no nominal value with exclusion of pre-emption rights of existing shareholders, and with an aggregate share premium of three million one hundred six thousand seven hundred thirty six Euros and seventy-five Cents (EUR 3,106,736.75.-).

5. A list containing the name of the subscribers, the number of shares subscribed and the exercise price paid is attached to the present deed to be registered with it.

6. It results from the exercise of the rights that the aggregate amount of three million two hundred thirty six thousand seven hundred eighty eight Euros (EUR 3,236,788.-) is at the free disposal of the Company as it has been proved to the undersigned notary.

7. As a consequence of such increase of capital, the first paragraph of article 5 of the Articles of Association of the Company has henceforth the following wording:

"The share capital of the Company is fixed at seventy million nine hundred sixty nine thousand four hundred forty five euros (EUR 70,969,445) represented by fifty six million seven hundred seventy five thousand five hundred fifty six (56,775,556) shares of no nominal value. "

*Declaration*

The undersigned notary declares that, according to article 32-1 of the Companies Act as amended, he has verified the fulfilment of the conditions as provided in article 26 of such Act.

*Valuation*

The amount of the expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever, borne by the Company as a result of the present deed are valued at approximately three thousand Euro (EUR 3,000).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with us, the notary, this original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-sept août.

Pardevant, Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

Maître Nathalie HOULLE, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de ORIFLAME COSMETICS S.A.

(ci-après "la Société"), en vertu d'une résolution du conseil d'administration de la Société prise en réunion en date du 21 août 2009.

Une copie du procès-verbal de ladite réunion restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, ès-qualités qu'il agit, a requis le notaire d'acter les déclarations suivantes:

1. La Société a été constituée sous le nom de "ORIFLAME INTERNATIONAL S.A.", suivant acte reçu par-devant Maître Georges ALTWIES, notaire de résidence à Dudelange, en date du 22 janvier 1970, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 61 du 16 mai 1970, et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et la dernière fois par acte reçu par-devant Maître Gérard LECUIT en date du 25 juin 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1527 du 7 août 2009.

2. Le capital social de la Société est actuellement fixé à soixante-dix millions huit cent trente neuf mille trois cent quatre vingt treize euros et soixante quinze cents (EUR 70.839.393,75.-), représenté par cinquante six millions six cent soixante et onze mille cinq cent quinze (56.671.515) actions sans désignation de valeur nominale.

3. Aux termes de l'alinéa 1<sup>er</sup> de l'article 5 des statuts de la Société, le capital autorisé est fixé à cent deux millions quatre cent mille euros (EUR 102.400.000.-), et l'alinéa 2<sup>nd</sup> de l'article 5 des statuts de la Société autorise le conseil d'administration à augmenter le capital social de la Société dans les limites du capital autorisé et d'exclure les droits préférentiels de souscription des actionnaires existants, et notamment d'émettre selon ces termes jusqu'à deux millions cent mille (2.100.000) actions aux personnes exerçant leurs droits dans le cadre du plan d'intéressement 2008.

4. Lors de sa réunion du 21 août 2009, le conseil d'administration a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cent trente mille cinquante et un euros et vingt-cinq cents (EUR 130.051,25) dans les limites du capital autorisé par l'émission de cent quatre mille quarante et une (104.041) nouvelles actions de la Société sans indication de valeur nominale avec suppression des droits préférentiels de souscription des actionnaires existants, et avec une prime d'émission d'un montant total de trois millions cent six mille sept cent trente six euros et soixante quinze cents (EUR 3.106.736,75).

5. Une liste contenant le nom des souscripteurs, le nombre d'actions souscrites et le prix d'exercice payé est jointe au présent acte avec lequel il sera soumis à la formalité de l'enregistrement.

6. Il résulte de l'exercice des droits que le montant total de trois millions deux cent trente six mille sept cent quatre vingt huit euros (EUR 3.236.788.-) est à la libre disposition de la Société tel que la preuve en a été rapportée au notaire soussigné.

7. En conséquence de l'augmentation de capital qui précède, le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société a désormais la teneur suivante:

"Le capital social est fixé à soixante-dix millions neuf cent soixante neuf mille quatre cent quarante cinq euros (EUR 70.969.445.-) représenté par cinquante-six millions sept cent soixante quinze mille cinq cent cinquante six (56.775.556) actions, sans désignation de valeur nominale."

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare, par application de l'article 32-1 de la Loi sur les Sociétés Commerciales telle que modifiée, avoir vérifié que les conditions de l'article 26 de la loi précitée ont été remplies.

#### *Frais, Évaluation*

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société suite aux résolutions prises à la présente réunion, est évalué à trois mille Euros (EUR3.000).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état civil et domicile, ce dernier a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: N. HOULLE, J. BADEN

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 1<sup>er</sup> septembre 2009. Relation: LAC/2009/35559. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009121119/118.

(090145243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2009.

---

**Delilah Europe Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 147.736.

*Extrait des résolutions écrites de l'associé unique prises en date du 10 septembre 2009*

Il résulte des résolutions écrites de l'associé unique prises en date du 10 septembre 2009 que:

- Monsieur Giorgio de Palma, né le 28 août 1974 à Milan (Italie), demeurant professionnellement au Via Senato 12, Milan, 20121 Italie a été nommé en qualité de gérant de la Société pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 16 septembre 2009.

*Pour la Société*

*Signature*

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2009120883/17.

(090145471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2009.

---

**Chanuka S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 68.722.

La soussignée, FGA (Luxembourg) S.A., immatriculée au RCS Luxembourg B 61.096, avec siège social à L-8211 Mamer, Route d'Arlon, 53,

démissionne de son poste de commissaire aux comptes de la société Chanuka S.A., R.C.S. B 68.722, avec siège social à L-8211 Mamer, Route d'Arlon, 53.

Mamer, le 17 août 2009.

*Aniel Gallo*

*Administrateur délégué*

Référence de publication: 2009120879/14.

(090145615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2009.

---

**LogAxes Austria II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 6.588.100,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 131.735.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 2009.

*Pour la société*

*Signature*

Référence de publication: 2009114451/13.

(090137865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2009.

---